

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
REPUBLIQUE DU LIBAN

LEB 79/013/1

Distr. RESTREINTE

31 AOUT 1980

Pour commentaire seulement

STRATEGIE ET POLITIQUE AGRICOLE
DU LIBAN
(Document Provisoire)

Etude de Reconstruction et Développement
de l'Agriculture
Projet UNDP/FAO LEB 79/013

AVANT PROPOS

Ce document - provisoire - accomplit un objectif principal du projet "Etude de Reconstruction et de Développement de l'Agriculture" (LEMB 79/013). Il a été préparé sur la base des conclusions des travaux des différents groupes de travail, composés d'experts internationaux réputés et de leurs homologues libanais.

Le document traite de la stratégie et de la politique agricole du Liban à l'horizon 2000. Les options principales quant au développement futur de l'économie agricole libanaise y ont été arrêtées, ainsi que les lignes directrices de la politique agricole et les actions majeures permettant d'atteindre les objectifs préconisés. Etant donné les conditions dans lesquelles se débat le pays et le manque total de données statistiques de base, l'étude ne se veut qu'indicative.

Deux autres documents sont en préparation et concernent le programme d'action à moyen terme et les priorités pour une assistance extérieure, et des propositions pour la réorganisation de l'administration agricole.

C. De Clercq
Coordinateur/Economiste Agricole

(ii)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. LES BASES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE	1
11. PATRIMOINE ET POTENTIALITES DE PRODUCTION	1
11.1. Les régions agricoles du Liban	1
11.2. Patrimoine foncier et hydraulique	3
11.3. Cultures pérennes et cheptel vif	6
12. STRUCTURE ET EQUIPEMENTS DE L'AGRICULTURE	8
12.1. Population agricole	8
12.2. Structures d'exploitation et de faire-valoir agricole	9
12.3. Equipement et mécanisation agricoles	12
13. INFRASTRUCTURE ET INSTITUTIONS AGRICOLES	14
13.1. Structures administratives	14
13.2. Institutions de crédit, de coopération et de commercialisation agricoles	16
13.3. Enseignement et recherche agricoles	18
14. SITUATION SOCIALE ET INFRASTRUCTURE RURALES	19
14.1. Organisations professionnelles agricoles	19
14.2. Infrastructure rurale	19
15. CONCLUSION : LES PROBLEMES PRINCIPAUX DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE	21
2. DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE ET DE L'AGRICULTURE	24
21. TENDANCES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE (1964-1972)	24
21.1. Economie nationale	24
21.2. Agriculture	26
22. DECLIN ET REPRISE (1973-80)	28
22.1. Economie nationale	28
22.2. Agriculture	29
23. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME (AN 2000)	30
23.1. Conditions générales de développement	30
23.2. Perspectives économiques générales	32
23.3. Implications sectorielles	36

	<u>Page</u>
24. EVOLUTION DES MARCHES AGRICOLES	38
24.1. Marché intérieur	38
24.2. Marchés extérieurs	40
3. ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE AGRICOLE	42
STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE	
31. OBJECTIFS GENERAUX	42
32. PERSPECTIVES DES PRODUCTIONS AGRICOLES	44
32.1. Principes directeurs du développement des productions	44
32.2. Perspectives des productions végétales	45
32.3. Perspectives des productions animales	53
32.4. Les perspectives de la pêche	57
32.5. Les perspectives des industries alimentaires	57
32.6. Les implications pour la sécurité alimentaire	58
33. NECESSITE ABSOLUE : LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	59
33.1. Protection et aménagement des terres agricoles	59
33.2. Développement du patrimoine forestier	61
33.3. Utilisation rationnelle et développement des ressources hydro agricoles	61
33.4. Aménagement et gestion des pâturages et parcours	62
34. L'OPTION FONDAMENTALE : UNE AGRICULTURE COMPETITIVE	63
34.1. Agriculture compétitive et politique agricole	63
34.2. Mesures pour établir et maintenir des conditions adéquates de concurrence.	64
35. CONSÉQUENCE INÉLUCTABLE : REFORME DES STRUCTURES ET DES INSTITUTIONS	69
35.1. Structures des exploitations agricoles	69
35.2. Mécanisation et équipement agricoles	71
35.3. Crédit agricole	73
35.4. Recherche, enseignement et vulgarisation agricoles	76
36. CONTREPARTIE NECESSAIRE : PARTICIPATION DES INTERESSES	81
36.1. Le mouvement coopératif agricole	82
36.2. Les groupements professionnels	83

37. COMPLEMENT ESSENTIEL : PROGRAMMES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT	84
37.1. Orientation régionale du développement agricole	85
37.2. Développement agricole des régions défavorisées	85
38. CONDITION DE REUSSITE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FAVORABLE ET EQUILIBRE	86
4. OBJECTIFS, PERSPECTIVES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT	88
41. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET UTILISATION DES SOLS	89
42. AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET FONCIERS	92
42.1. Aménagements hydrauliques	93
42.2. Aménagements fonciers	101
42.3. Remembrement	103
43. PRODUCTIONS AGRICOLES	104
43.1. Production végétale	104
43.2. Production animale	104
44. COMMERCIALISATION AGRICOLE (ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES)	106
45. MECANISATION ET EQUIPEMENT	110
46. INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS AGRICOLES	112
46.1. Crédit agricole	112
46.2. Coopératives agricoles	114
46.3. Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles	114
47. DEVELOPPEMENT FORESTIER	118
48. DEVELOPPEMENT DES PECHES	120

1. LES BASES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

11. Patrimoine et Potentialités de Production

11.1 Les régions agricoles du Liban

Bordé sur sa plus grande longueur par la mer (225 Km), le Liban est cloisonné par deux plissements montagneux importants : Le Liban et l'Anti-Liban-Hermon qui le divisent suivant une orientation N.E. - S.O. Sa largeur se situe entre 40 et 75 Km environ.

Ce relief conditionne le climat et l'agriculture du pays. Le climat est de type méditerranéen dans son ensemble; les régions côtières sont soumises à l'influence maritime, alors que la plaine de la Beqaa entre le Mont Liban et l'Anti-Liban subit une influence continentale. Les hauteurs, surtout le versant Ouest du Mont-Liban, sont plus arrosées.

Le relief très accidenté du pays et la multiplicité des climats propres à chaque région conduisent à une agriculture polyvalente et à un très large éventail de cultures et productions. Ces données permettent aussi de distinguer, en termes généraux, les régions agricoles suivantes : ^{1/}

- La zone côtière de Abdeh à Naqoura (précipitation de 900 à 1200 mm), caractérisée par des cultures horticoles intensives, notamment de petites exploitations maraîchères - en plein air et, récemment, sous abris - ou alternativement des vergers d'agrumes et des bananeraies importants. Les cultures sont généralement irriguées.

- La plaine du Akkar, au nord de Abdeh jusqu'à la frontière syrienne (précipitation de 900 à 1100 mm), plaine à cultures céréalières et légumières, entrecoupées par des vergers d'agrumes. Irriguée à partir de forages privés et à partir d'eaux superficielles.

^{1/} J. Gauthier, E. Baz, Aspect Général de l'Agriculture Libanaise (2 tomes), Ministère de l'Agriculture, Beyrouth, 1960, pp. 136 et 137.

- Le Mont-Liban, vaste zone de montagne comprenant les versants est et ouest et allant des plateaux du Akkar jusqu'à la limite sud du Clouf, le nahr Awali. Cette région s'élève de quelques centaines de mètres jusqu'à la haute montagne (2000 m et au dessus) et est généralement caractérisée par des précipitations hivernales abondantes. Sur les terrasses, on exploite en irrigué (souvent partiel) des pommes et des fruits à noyau, et en sec sur des sols plus pauvres des olives, vignes, amandes, figues. A part les cultures pérennes qui dominent, il y a quelques cultures légumières et céréalières, particulièrement dans les parties nord et sud. Beaucoup de terrasses, à sols peu profonds et pierreux, ont été abandonnées, particulièrement en basse montagne. Une forte part de la région est boisée et constituée de parcours et pâturages, essentiellement pour chèvres.

- La plaine de la Beqaa est composée de (i) la Beqaa Nord, vallée de l'Oronte, (précipitations de 250 à 400 mm) caractérisée par des cultures en sec, des petits périmètres irrigués à partir de sources et, récemment, d'eaux souterraines (abricotiers, fruits à noyau, et jardins maraîchers); et une forte part de pâturages et parcours; et (ii) la Beqaa Centrale et Sud (précipitations de 500 à 850 mm), principale région agricole du pays, terres fertiles et profondes, souvent irriguées (eaux souterraines, sources et fleuve Litani), cultures horticoles (légumes et fruits), pommes de terre, betteraves et, dans la partie nord, des emblavures de céréales en sec assez importantes. Les pentes basses de la vallée de la Beqaa sont cultivées de vignes et d'une production intensive de légumes et fruits.

- Les collines du Sud (altitude de 200 à 800 m, précipitations hivernales de 700 à 900 mm), collines très entrecoupées, cultures annuelles en sec dominantes (tabac, céréales), quelques cultures pérennes en sec d'une certaine importance (olives, vignes, amandes), peu d'irrigation. Terrain propice à l'élevage de moutons et chèvres.

- L'Anti-Liban, région montagneuse aride à faible vocation agricole, et la région de l'Hermon, cultures pérennes (vigne et olivier) et annuelles en sec.

Les programmes de développement agricole doivent s'inspirer des vocations particulières et se baser sur les potentialités des régions agricoles homogènes.

11.2 Patrimoine foncier et hydraulique

La production agricole est limitée par les ressources foncières et hydrauliques disponibles. Le patrimoine foncier du pays s'étend sur environ 10.000 Km², dont à peine un tiers est cultivable. La vraie forêt, en détérioration rapide, disparition par endroits, ne couvre plus que 50.000 ha; les taillis de chênes, clairières et broussailles couvrent quelques 80.000 ha additionnels. Les clairières étendues des régions forestières et les terres abandonnées ou incultivables servant d'une façon extensive traditionnelle de pâturages et de parcours d'ovins et de caprins, s'étendent sur plus de 500.000 ha. Plus que la moitié de cette surface est en propriété privée. En haute montagne, une bonne partie est du domaine commun. Les parcours souffrent de surpâturage, de dégradation de la flore et d'érosion. La diminution ou la destruction partielle d'une partie de leur potentiel de production, réduira d'autant le potentiel de production animale. Tableau 1 indique l'utilisation et le potentiel des surfaces agricoles (ordres de grandeur).

Il convient de noter que les terres plates à sols profonds, irrigables et permettant une mécanisation poussée se limitent à 120.000 ha. Ces terres à très haute productivité sont essentiellement situées dans la zone côtière, y compris la plaine du Akkar, (32.000 ha) et dans la Beqaa (70.000 ha). Vu la poussée de l'urbanisation et l'activité de construction intense autour des grandes villes côtières et dans la Beqaa Centrale, il y a une menace directe de voir réduire encore davantage les meilleures terres disponibles. Déjà les deux dernières décennies ont vu stériliser 20.000 ha par le béton, surtout dans la zone côtière nord.

Le patrimoine hydraulique est vaste mais actuellement mal géré et assez peu exploité. Tableau 1 démontre la possibilité d'une extension appréciable des surfaces irriguées. Le potentiel hydraulique est

Tableau 1. Utilisation de la surface totale et agricole, 1975/80, 2000 et potentiel technique
(Hectares, pourcentage)

Surfaces	Utilisation actuelle		Utilisation techniquement possible		Utilisation rationnelle 2000	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Surface agricole utile ^{a/}	275.000	27	360.000	35	245.000	24
- Cultivée annuellement	215.000	21	310.000	30	245.000	24
- Jachère	60.000	6	50.000	5	-	-
Forêts	50.000	5	200.000	20	95.000	9
Parcours et pâturages ^{b/}	592.000	58	357.000	35	577.000	10
Surfaces non agricoles	100.000	10	100.000	10	100.000	10
Superficie totale	1.017.000	100	1.017.000	100	1.017.000	100

Distribution des terres cultivées selon potentialités

Terres plates à sols profonds, irrigables et mécanisables	100.000	10	120.000	12	110.000	11
Terres en pente légère ou en terrasses à productivité moyenne	80.000	8	110.000	11	90.000	9
Terres en forte pente ou pierreuses et peu profondes, terres de faible productivité	95.000	9	130.000	12	45.000	4

Surfaces irriguées

Pérennes	67.000	7	160.000	16	113.000	11
Printanières	20.000	2	-	-	-	-

Source: Ministère de l'Agriculture, rapports nationaux et estimations d'experts.

a/ Terres arables, cultures pérennes et jachères incluses, comprenant:

-Zone côtière	25.000 ha	-Mont Liban	99.000 ha
-Plaine du Akkar	15.000 ha	Plateaux du Akkar	16.000 ha
-Beqaa Nord	39.000 ha	Koura/Zghorta	20.000 ha
-Beqaa Centrale et Sud	74.000 ha	Versant nord-est	10.000 ha
-Collines du sud	47.000 ha	Batroun/Mont-Liban/	
-Hermon	20.000 ha	Chouf (200 à 800 m)	18.000 ha
-Anti-Liban	6.000 ha	Mont-Liban au dessus	
		de 800 m	35.000 ha

(Source: J. Gauthier et E. Baz, op.cit., tome 2, pp. 11-23)

b/ Terres non arables ou en friche, pacage, clairières des forêts.

très élevé en moyenne : 4,8 milliards de m³ s'écoulent dans les fleuves ou s'infiltrent dans les nappes. Cependant, il couvre de graves déséquilibres dans le temps et dans l'espace. En année sèche, d'une part, les apports d'eau ne sont que de 1,4 milliards de m³ (30 pour cent de l'apport en année moyenne), et, d'autre part, les précipitations varient dans le rapport de 1 à 10 entre la zone subdésertique de la Beqaa Nord et les hauts plateaux du Liban. Ces disparités sont partiellement compensées par le système aquifère très développé ainsi que par la couverture neigeuse. Ainsi, en année sèche les réservoirs souterrains transfèrent environ 0,8 milliards de m³ supplémentaires dans les fleuves évitant ainsi des étiages catastrophiques. De même, le système souterrain permet de reporter sur la saison sèche une partie des eaux précipitées en saison humide. La retenue de Qaraoun (220 Mm³) est la seule réserve d'eau permettant de régulariser artificiellement les écoulements du système naturel.

Actuellement, les irrigations pérennes représentent un domaine de 67.000 ha et consomment 670 Mm³ d'eau par an (cela représente 14 pour cent des apports en année normale, mais 48 pour cent en année sèche). A cela s'ajoutent les irrigations printanières, d'extension très variable, sur une superficie moyenne estimée à 20.000 hectares. Le tableau 2 indique la répartition actuelle des surfaces irriguées.

Tableau 2. Répartition des surfaces irriguées, 1980

(Hectares)

Région	Eaux de surface	Eaux souterraines	Total
Liban Nord	11.500	3.400	14.900
Mont Liban	7.400	200	7.600
Liban Sud	8.100	7.800	15.900
Beqaa Centrale	10.600	7.500	18.100
Beqaa Sud	4.600	5.800	10.400
Total Liban	42.200	24.700	66.900

Source: Service de l'Irrigation, Ministère des Ressources Hydrauliques, 1980.

La gestion actuelle des périmètres irrigués à partir d'eaux superficielles est souvent déficiente avec des efficacités réduites de 0,2 à 0,5. Les réseaux sont pour la plupart mal entretenus et devraient être réhabilités et modernisés. L'extraction des eaux souterraines est assurée par environ 2.500 forages en production et quelques centaines de puits anciens de faible capacité. Elle est concentrée principalement sur six aquifères d'extension régionale. En dépit d'un renchérissement de l'énergie ainsi que des coûts de forage et de l'équipement de pompage, les irrigations par les eaux souterraines se sont continuellement développées durant les années passées alors que les irrigations traditionnelles par les eaux superficielles ont stagné.

Donc, techniquement une large extension des surfaces agricoles et irriguées est encore possible. Cependant, dans bien des cas son coût sera trop élevé pour être rentable ou se justifier par rapport à une utilisation alternative des moyens financiers disponibles. Il apparaît, au contraire, que les répercussions du développement économique général et de l'amélioration des revenus non agricoles amèneraient même à la longue à une réduction sensible des surfaces réellement cultivées, qui se concentreraient sur les terres les plus économiquement exploitables (en fait, c'est la continuation d'une tendance commencée il y a plusieurs années). Les aménagements fonciers et hydrauliques se poursuivront dans ce cadre économique pour développer le potentiel de certaines superficies. En plus, une attention particulière et urgente devra être donnée à la préservation et au développement du patrimoine forestier du pays, contribuant largement à l'équilibre écologique et à la préservation de l'environnement.

11.3 Cultures pérennes et cheptel vif

Les plantations en cultures pérennes et les effectifs du cheptel forment aussi un potentiel productif de base important pour l'agriculture. En 1974, 88.143 ha de cultures pérennes ont été enregistrées (40,8 pour cent de la superficie agricole récoltée), dont

Olives	30.490	Fruits à noyau	7.167
Raisins	18.860	Bananes	2.517
Pommes	12.010	Autres fruits	5.203
Agrumes	11.896		

Il est estimé que 40 pour cent de cette surface était irriguée. La surface actuelle en cultures pérennes a légèrement augmenté comparé à 1974, grâce à de nouvelles plantations importantes de vignes, olives, fruits à noyau et, à un moindre degré, d'agrumes; par contre, les surfaces sous pommiers et bananiers ont stagné ou diminué. Les concentrations des cultures pérennes se situent dans la région du Mont-Liban, la Beqaa centrale et la zone côtière. Les régions fruitières sont des zones à transformation lente et nécessitent des investissements relativement élevés à l'hectare.

Les événements survenus dans le pays ont décimé les effectifs du cheptel, particulièrement bovins et ovins, et détruit l'aviculture, tableau 3. Les estimations du nombre de bovins rapportées pour 1980 sont peut-être trop optimistes étant donné la tendance à la diminution observée dans la période précédant les événements, mais elles démontrent nettement le regain d'intérêt certain pour cette spéculation. La reconstitution des troupeaux d'ovins se poursuivra à un rythme accéléré pour atteindre rapidement les effectifs originaux. L'aviculture, réagissant fortement à la crise (rupture d'approvisionnement en aliments et destruction d'une forte part des fermes), aura vite reconstitué les effectifs avicoles et rejoindra sa dimension originale dans un avenir très proche.

Tableau 3. Effectifs du cheptel et de l'aviculture, 1974, 1977 et 1980
(Milliers de têtes)

Espèces	1974	1977	1980
Bovins	48	25	48
dont vaches laitières	26	10	20
Ovins	242	100	130
Caprins	357	320	340
Poules pondeuses	2.500	500	1.800
Poulets de chair	16.000	2.000	12.000

Source: 1974 : Office de la Production Animale; 1977 : FAO; et, 1980 : sur base des ventes d'aliments concentrés : bovins, volaille; sur base des taux normaux de reconstitution des troupeaux : ovins, caprins.

Les effectifs de bovins (vaches laitières) sont présents dans les plaines et régions de basse et moyenne altitude. Les ovins sont fortement concentrés dans la Beqaa (nord) et les caprins sur les collines du Sud et de la Beqaa, ainsi que la haute montagne. L'aviculture est concentrée dans la Beqaa (centrale).

12. Structure et Equipements de l'Agriculture

12.1 Population agricole

La population active agricole a subi au cours des dernières décennies une décroissance rapide (voir tableau 4). Cette diminution de moitié en quinze ans est en accord avec la progression très rapide de l'urbanisation, dont le taux est passé de 35 pour cent en 1960 à 53 pour cent en 1970. Toutefois, en 1970 les emplois agricoles représentaient encore plus que la moitié de l'emploi total en zone rurale.^{2/} La baisse de la main d'oeuvre libanaise dans l'agriculture était accompagnée de deux phénomènes compensatoires : d'une part, un recours massif à la main d'oeuvre palestinienne et, surtout, syrienne (estimée à l'équivalent de 50.000 hommes en plein emploi), et d'autre part, l'accomplissement de nombreux travaux sous forme de services.

Tableau 4. Evolution de la population économique active, totale et agricole, 1960-1975

(Milliers, pourcentage)

Année	Population totale ^{a/}	Population active			(1) : (3)
		Agricole (1)	Non agricole (2)	Totale (3)	
1960	1.857	200	322	522	38,3
1970	2.469 ^{b/}	127	517	644	19,7
1975	2.799	102	624	726	14,0

Source: Nations Unies, Département de la Population, New York, 1980.

^{a/} En 1980, la population totale est estimée à 3.161.000 d'habitants. Mais, la population résidente au sens strict est probablement inférieure de 200.000 unités au chiffre de l'ONU, par suite d'émigrations dues aux événements (2.961.000).

^{b/} Le chiffre de 1970 comporte 300.000 habitants de plus que l'évaluation de la Direction Centrale des Statistiques, qui excluait les palestiniens (Enquête par Sondage ... op. cit.)

^{2/} Direction Générale de la Statistique, Enquête par sondage sur la Population Active au Liban, Novembre 1970, Beyrouth, Juillet 1972, 2 volumes.

Les répercussions des événements sur la main d'oeuvre ont été considérables; la ponction est peut-être supérieure à 150.000 actifs et touche tous les secteurs. Elle a pu être compensée par un enrôlement plus important des femmes et de tous ceux qui étaient à la marge de la population active. Dans le secteur agricole en particulier, le nombre d'actifs est estimé de ne pas avoir changé beaucoup durant les dernières années: d'abord, l'utilisation de la main d'oeuvre non libanaise est fortement réduite, ensuite, le flux et reflux des migrations internes a amené une ranimation et un net accroissement des activités agricoles et autres - dans nombre de zones rurales. Mais, fait non contesté, la main d'oeuvre agricole est devenue un facteur rare et plutôt cher.

12.2 Structures d'exploitation et de faire-valoir agricole

Selon le recensement de 1970, il y avait 95.000 exploitations agricoles proprement dites - disposant d'au moins 0,5 ha de terre (y inclus terres non cultivées et abandonnées), et couvrant une surface totale de 650.000 ha. La superficie en production n'a pas été recensée, des conclusions sur la "capacité productive" des exploitations selon leur taille ne sont donc pas possible. Comme indiqué au tableau 5, presque la moitié des exploitations sont encore de très petite taille, obstacle majeur au développement. Le nombre des exploitations de **taille économique** (surface totale de cinq hectares et plus) n'était que de 24.000 exploitations, mais occupait les trois-quarts de la superficie totale. Précisément, de telles exploitations constituent un potentiel d'avenir prometteur.

Une autre **caractéristique structurelle** est le morcellement poussé des surfaces, largement dû aux divisions réitérées lors des successions (tableau 6). Ce morcellement représente un obstacle sérieux au développement d'exploitations rationnelles et mécanisées et à l'aménagement de périmètres irrigués.

Il est aussi à noter que l'agriculture est une activité à temps partiel pour une large part de la population engagée dans cette branche

Tableau 5. Exploitations agricoles suivant leur dimension, 1970^{a/}
(Nombre, hectares, pourcentage)

Dimension des exploitations en hectares	Nombre		Surface totale	
	Nombre	%	Ha	%
0,5 à 2	44.053	46,2	57.400	8,8
2 à 5	26.809	28,1	106.124	16,3
5 à 10	13.213	13,8	104.949	16,2
10 à 20	5.691	6,0	79.509	12,2
20 à 50			101.893	15,7
50 à 100	5.605	5,9	81.754	12,6
100 +			117.864	18,2
Total des exploitations	95.371	100	649.491	100

Source: Ministère de l'Agriculture, recensement agricole de 1970, résultats provisoires non publiés.

a/ Exploitations agricoles de 0,5 ha et plus; le nombre d'exploitations de moins de 0,5 ha en 1970 était 47.000 occupant 9.185 ha (la moyenne de la surface totale de ces exploitations étant de 0,2 ha). Il s'agit donc plutôt de jardins potagers particuliers que d'exploitations agricoles de rapport. Ici, ces exploitations ne seront plus considérées comme faisant partie de l'agriculture.

économique, et de très nombreuses familles dites agricoles tirent un revenu d'autres sources que l'agriculture. Ce phénomène bien connu depuis longtemps s'alimente par les flux d'émigration vers les villes ou vers l'étranger, sans que les liens avec la famille et la terre d'origine ne soient rompus, ainsi que par les possibilités d'emploi non agricole soit dans les villes proches, soit dans les zones rurales elles-mêmes, où existe par exemple un secteur de "services" non négligeable. Sur le plan du financement, il est probable que cet aspect ait pu jouer un rôle important dans l'investissement agricole privé. En effet, vergers, serres, systèmes d'aspersion, élevages avicoles, etc. ont pu se développer plus rapidement par un transfert de capitaux non agricoles vers l'agriculture grâce à cette interpénétration des sources de revenu, que si l'accumulation exclusivement fondée sur le revenu agricole avait dû les financer entièrement.

Tableau 6. Morcellement des terres suivant la taille des exploitations, 1970

(Pourcentages du total)

Dimension en hectares	Exploitations avec... parcelles			
	1 à 4	5 à 9	10 à 24	25 et plus
0.5 à 2	64	31	5	-
2 à 5	40	42	18	-
5 à 10	27	43	26	3
10 à 20	28	38	30	4
20 à 50	20	42	30	8
50 à 100	22	33	32	13
100 à 200	42	15	39	4
200 +	32	23	32	13
Total	49	36	14	1

Source: Ministère de l'Agriculture, recensement agricole de 1970, résultats provisoires non publiés.

Sur le plan de la gestion, l'instabilité de la tenure et le manque de sécurité du fermage et du métayage sont des problèmes majeurs. Les trois-quarts des surfaces sont déclarés en faire-valoir direct (chiffre probablement surestimé par rapport aux conditions observées), mais le fermage et le métayage jouent encore un rôle important pour le groupe nombreux d'exploitations de taille moyenne (tableau 7). Les contrats de fermage et de métayage sont pour la plupart conclus oralement et s'étendent à une saison culturale ou à une année seulement. Tout en contribuant à la mobilité de la terre, en principe souhaitable, le fermage et le métayage à si court terme conduisent à l'épuisement des terres et n'encouragent pas le développement d'exploitations bien équipées, empêchant des investissements à plus long terme. En plus, dans la majorité des cas les termes des contrats sont défavorables aux fermiers/métayers.

Tableau 7. Faire-valoir des terres suivant la taille des exploitations, 1970

(Hectares, pourcentage)

Dimension en hectares	Surface	Surface exploitée en			
		Faire-valoir direct	Fermage	Métayage	Autres
0,5 à 2	57.400	80	12	7	1
2 à 5	106.124	62	24	12	1
5 à 10	104.947	63	24	12	1
10 à 20	79.509	74	10	16	-
20 à 50	101.893	80	6	14	-
50 à 100	81.754	80	13	7	-
100 à 200	47.705	74	17	9	-
200 +	70.159	90	8	2	-
Total	649.491	74	15	11	-

Source: Ministère de l'Agriculture, recensement agricole de 1970, résultats provisoires non publiés.

On trouve donc au Liban la coexistence paradoxale, mais fréquente, d'un secteur agricole où la main d'oeuvre devient un facteur rare et cher pour un grand nombre d'exploitants, tandis qu'une population encore nombreuse vit très pauvrement de l'agriculture sur des terres ingrates et sans avenir, comme exploitants ou ouvriers travaillant avec une productivité dérisoire, dans des régions telles que les plateaux du Akkar, l'Anti-Liban, le Hermel, l'intérieur du Liban Sud, par exemple.

12.3 Equipement et mécanisation agricoles

Depuis 1970, il y a une forte poussée à la mécanisation des opérations agricoles à cause d'une pénurie de main d'oeuvre de plus en plus aiguë et de son coût élevé. Cette évolution a été sérieusement compromise par les destructions et pertes durant les événements (pertes élevées de moteurs et systèmes d'irrigation, de tracteurs et de matériel de toutes sortes) et la difficile réactivation des réseaux de distribution

à cause de l'augmentation rapide des prix à l'importation (inflation mondiale) et par l'absence d'un système de crédit agricole. En plus, le secteur est caractérisé par le manque chronique du personnel qualifié d'entretien et de réparation ainsi que par l'absence d'institutions de formation technique.

La mécanisation agricole est assez répandue dans les plaines de la Beqaa et du Akkar. Grâce au système de travail à l'entreprise, certaines opérations ont été mécanisées (labours, transport) chez les petits exploitants de même qu'en montagne. Des quelques 3.000 tracteurs utilisés en 1974/75, beaucoup n'étaient affectés que partiellement à des tâches agricoles. Le matériel existant - tracteurs et autres - est pour une bonne partie en mauvais état et partiellement hors service. Dernièrement, l'équipement hydraulique, en particulier les systèmes par aspersion et de goutte à goutte, ainsi que la construction de serres et de sous abris ont pris un essor considérable. Il y a tout un effort à faire dans la conception de bâtiments de ferme adaptés aux conditions du pays. A côté de bâtiments légers traditionnels, souvent rudimentaires, il y a quelques constructions modernes coûteuses établies dans des fermes de grande taille, utilisant dans la plupart des cas des capitaux extra-agricoles.

Face à cette situation, le gouvernement a décidé de soutenir les efforts de mécanisation à travers des actions de formation, démonstration et diffusion d'informations en ce qui concerne le matériel adapté aux dimensions des exploitations et à la nature des spéculations (décret-loi sur l'organisation de la mécanisation agricole, No. 85 du 7 juillet 1977).

13. Infrastructure et Institutions Agricoles

13.1 Structures administratives^{1/}

Le Ministère de l'Agriculture est l'administration principale responsable du développement de l'agriculture. Le Ministère est composé au niveau national de quatre services techniques (ressources végétales, ressources animales, ressources naturelles (forêts, pâturages, pêches), les institutions rurales et l'économie) et au niveau régional d'un service par mohafazat (quatre).

Sous la tutelle directe du Ministre de l'Agriculture, il y a cinq offices autonomes créés afin de réduire au minimum les procédures administratives et financières et de faciliter la gestion et l'exécution - avec des moyens adéquats - de programmes de développement dans des domaines spécifiques. Les offices autonomes sont :

- l'Institut de la Recherche Agricole
- l'Office des Fruits
- l'Office de la Production Animale
- l'Office de la Soie
- le Plan Vert

D'autres ministères ont également des responsabilités particulières, et parfois essentielles, dans la promotion de l'agriculture et du développement rural. Il s'agit notamment du :

- Conseil de Développement et de Reconstruction (CDR), larges responsabilités de direction et de coordination de programmes de développement (conception, financement et exécution).
- Ministère des Ressources Hydrauliques et Electriques, à travers le Service de l'Irrigation et l'Office National du Litani.

^{3/} Pour une description succincte des structures administratives, voir F. El Haj, Various Institutions and Services Operating in the Agricultural Sector in Lebanon, Beirut, May 1975, pp. B 1-19.

- Ministère des Finances, à travers le Service du Cadastre et de la Topographie et la Régie Nationale des Tabacs et Tombacs.
- Ministère de l'Economie et du Commerce, à travers l'Office des Céréales et des Betteraves Sucrières.
- Ministère de l'Habitat et des Coopératives, à travers la Direction Générale des Coopératives.
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales, à travers l'Office du Développement Social (Service de Développement Rural).
- Ministère de l'Education Nationale à travers la Direction Générale de la Formation Technique et de l'Université Libanaise (Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire).

Suite aux événements, l'activité du Ministère de l'Agriculture, des offices autonomes et de la plupart des autres administrations concernées est encore fort réduite. En principe, les structures et le personnel sont en place, mais le fonctionnement est largement entravé par l'absence réelle d'une grande partie des fonctionnaires. Il y a eu peu de réflexion et d'efforts pour parer à cette situation, en optant par exemple pour une concentration des ressources et des effectifs sur des objectifs et projets prioritaires précis; pour des mesures d'encouragement pour un travail effectif accompli sur le terrain.

Encore plus préoccupante est la crise profonde qui s'est instaurée au sein de l'administration agricole - au sens large - et qui mérite quelques observations :

- Tout en ayant la responsabilité finale pour le développement agricole, le Ministre de l'Agriculture ne dispose d'aucun moyen ou mécanisme pour imposer son autorité à toutes les administrations concernées; il n'y a ni concertation quant à la stratégie ou aux principales options à prendre ni coordination des actions des parties concernées, renforçant ainsi la tendance de chaque institution d'opérer indépendamment...

- En l'absence d'un système de coordination efficace, le fractionnement excessif des tâches a créé des conflits d'intérêts, des duplications d'effort considérables et a laissé chaque institution sur sa faim quant à l'allocation d'un budget adéquat.
- Les relations programme de développement-budget méritent d'être revues à fond et redéfinies.
- Il est évident que ce système complexe et lourd, par trop centralisé, est perçu par les agriculteurs de façon confuse et que la méfiance de la communauté agricole envers la capacité du secteur agricole public à délivrer un travail efficace répondant aux besoins pressants est parfaitement compréhensible.

13.2 Institutions de crédit, de coopération et de commercialisation agricoles

Les structures pour le crédit agricole sont largement inadéquates. En effet, la majorité des agriculteurs est renvoyée à des crédits octroyés par des banques de commerce au taux d'intérêt du jour ou dépendent du crédit fournisseur, également très répandu). La Banque de Crédit Agricole, Industriel et Foncier (BCAIF), banque privée avec une participation publique de 40 pour cent, a pratiquement cessé d'allouer des crédits agricoles. L'Union Nationale pour le Crédit Coopératif (UNCC) est à court de moyens et voit, par son statut même, ses activités limitées aux membres des coopératives. Enfin, la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), créée en 1977 pour remédier à cette situation, n'est pas encore constituée de facto.

Favorisé par la législation de l'époque et les actions d'appui de la Direction Générale des Coopératives (Ministère de l'Habitat et des Coopératives), le mouvement coopératif agricole a connu un essor certain de 1971 à 1975, qui fut arrêté par les événements, mais a repris depuis avec vigueur. Ainsi, fin 1979 il y avait 93 coopératives touchant plus de 6,000 agriculteurs et faisant un chiffre d'affaires de 80 millions

de Livres Libanaises. Quelques unes des coopératives sont de grande taille, notamment les coopératives des producteurs d'oeufs, betteraves sucrières, pommes de terre, etc. Au niveau national, le mouvement coopératif est bien structuré et encadré à travers l'UNCC et la Fédération Nationale des Coopératives Libanaises (FNCL). Bien qu'elles ne touchent que 6 pour cent des agriculteurs, les coopératives ont constitué un élément assez important dans l'introduction de nouvelles techniques et dans l'approvisionnement en divers facteurs de production, équipement et matériel divers. Les revenus supplémentaires que les coopératives ont assuré à leurs membres sont estimés en moyenne à 10 pour cent. L'idée de groupement et de coopération - formelle ou informelle - est considérée de façon plus favorable qu'auparavant et l'intensification de la promotion des coopératives est une ligne directrice devant guider les programmes de développement futurs.

A part l'activité des offices autonomes (fruits, production animale, soie, etc) et des coopératives, l'approvisionnement des agriculteurs en moyens de production et la commercialisation de leurs produits est principalement entre les mains d'entreprises privées. Celles-ci vont du petit commerçant de village jusqu'aux grandes sociétés d'importation et d'exportation et déployant des activités multiples et concurrentielles qui contribuent largement au rétablissement et au développement de l'économie agricole.

Souvent, le commerce d'importation et d'exportation est combiné avec des industries agro-alimentaires dont le rayon d'action dépasse le cadre national. Les activités d'importation, de transformation et de réexportation, surtout vers d'autres pays du Moyen-Orient, sont fréquentes, non seulement pour les produits agricoles mais aussi pour les approvisionnements. L'industrie des aliments concentrés de bétail en est un exemple marquant.

Tout en appréciant les performances de ces entreprises privées, il convient, cependant, d'en noter aussi les défaillances : axées sur la vente et le commerce, ces entreprises ont tendance à ne pas attacher assez d'importance à la qualité et à la normalisation des produits

écoulés, à l'entretien technique, aux renseignements d'utilisation et à la réparation des moyens de production et du matériel vendu. D'autre part, elles remplissent des fonctions de crédit agricole par des ventes d'approvisionnement et de matériel à terme.

13.3 Enseignement et recherche agricoles

Il y a une abondance d'offres de diplômés ingénieurs agronomes, tandis que le secteur souffre d'une pénurie chronique de techniciens et ouvriers agricoles et d'élevage qualifiés. Il y a donc tout un champ de travail à explorer au niveau de la formation des agriculteurs mêmes.

Au niveau universitaire, les diplômés sont formés à l'extérieur et à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Américaine de Beyrouth. Ces deux sources suffisent amplement aux besoins du marché national actuels et futures. Cependant, en Octobre 1980 une Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire sera inaugurée à l'Université Libanaise.

Au niveau secondaire (technicien), il y a les écoles de Fanar (Ministère de l'Agriculture) et l'Ecole Coopérative de Nabatieh (Ministère de l'Education). Au niveau pratique (ouvriers qualifiés), il y a des écoles à Abdeh, Ghazir et Nasrieh (cette dernière en création, 1980-81). Actuellement, seule l'école secondaire de Fanar est opérationnelle.

Bien que les activités de recherches agricoles soient presque totalement mises en veilleuse, un réseau de stations de recherche est en place - quoique certaines stations aient été gravement endommagées pendant les événements. Il y a plusieurs années, un très bon travail de recherche appliquée, valable et répondant aux besoins, a été effectué dans plusieurs domaines. La station principale de l'Institut de Recherches Agronomiques (IRA) se trouve à Tell Amara et les stations régionales à Fanar, Abdeh, Kfar Chakhna, Terbol, Kfardan et Tyr.

A part l'IRA, le Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS) alloue des fonds pour des recherches dans le domaine agricole et l'Office National du Litani et le Plan Vert ont fait quelques travaux limités. Dans le secteur non-gouvernemental, la Faculté d'Agronomie de l'Université Américaine à Beyrouth à travers son Centre de Recherches et d'Education Agricoles (AREC) à la Beqaa fait des travaux appréciables. Enfin, le Centre International pour la Recherche Agronomique dans les Zones Arides (ICARDA) opère au Liban (à la Beqaa).

14. Situation Sociale et Infrastructure Rurales

14.1 Organisations professionnelles agricoles

Le monde agricole et rural n'a pas su s'organiser et former un groupe de pression redoutable pour faire avancer sa cause et améliorer sa situation (exception faite pour la FNCL, de création récente). L'Union des Agriculteurs Libanais, organisation professionnelle agricole défendant les intérêts des agriculteurs, a quand même entrepris quelques actions dans le passé. Au niveau des exploitants, propriétaires, ouvriers agricoles, et du monde rural en général, la constitution d'organisations pour défendre les intérêts respectifs de ces groupements sociaux pourra apporter un soutien efficace au développement et rapporter des bénéfices certains.

En général, l'action des sociétés de bien-être villageois, fondations nationales et internationales, associations religieuses, etc. s'est concentrée sur le bien-être villageois, l'aide matérielle, la formation des femmes rurales, etc.

14.2 Infrastructure rurale

Les communautés rurales dépassent le cadre agricole. A côté des agriculteurs qui forment encore aux villages la part la plus importante de la population, il y a toute une société villageoise composée d'artisans, de commerçants, d'agents publics etc... Le secteur des services est dans bien des cas fort développé. Le bien-être et le fonctionnement de ces communautés rurales dépendent dans une large mesure d'une

infrastructure adéquate, habitat, routes d'accès et transports, adduction d'eau et d'électricité, services médicaux, institutions d'enseignement etc...

Généralement, les campagnes libanaises sont relativement bien équipées de maisons d'habitation, de routes et de transports, bien qu'il existe des besoins urgents d'entretien, de modernisation et de réparation et reconstruction (dégats causés par les événements). 95 pour cent des villages et des fermes isolées du pays sont servis en eau potable et reliés au réseau de distribution d'électricité. Mais, les réseaux d'adduction d'eau sont souvent dans un mauvais état et, par ce fait, menacés de pollution.

Les services médicaux sont pour la plupart fournis par le secteur privé et concentrés dans les agglomérations de Beyrouth et Tripoli (en 1973, il y avait 1330 habitants par médecin). Dans les zones rurales, les services médicaux sont défectueux et chers. Les institutions d'enseignement sont généralement de niveau élevé, mais également concentrés dans les villes (cycle secondaire). La qualité des écoles primaires à la campagne n'égale pas celle des villes et l'accès de la jeunesse rurale au niveau secondaire s'avère difficile étant donné l'absence d'établissements à la campagne et le coût élevé de la formation en ville. Malgré le taux d'alphabétisation élevé du pays, le problème reste grave dans certaines poches des zones rurales, spécialement parmi les femmes.

Bien que nettement supérieure à celle des autres pays du Moyen-Orient, l'infrastructure rurale du pays ne répond, cependant, pas aux standards des centres urbains auxquels la population aspire. Un mouvement d'exode rural intense en fut la conséquence. Ce phénomène fut considérablement accentué par les perturbations des années passées pendant lesquelles des populations importantes se virent déplacées, ce qui a ajouté une dimension supplémentaire aux graves problèmes sociaux existants. Beaucoup de déplacés ont regagné entretemps leurs anciens domiciles, mais une grande partie des mouvements migratoires semble être irréversible. Malgré une timide décentralisation des

activités économiques vers les régions et une certaine renaissance de la vie rurale, le fait préoccupant demeure l'urbanisation élevée et grandissante, ainsi que sa contrepartie, l'exode des régions rurales.

Le mouvement de migration vers les villes dans l'avenir ne restera désormais plus limité aux couches non-agricoles de la société rurale et aux enfants des agriculteurs ne reprenant pas l'exploitation, mais touchera les exploitants agricoles eux-mêmes. La disparité croissante entre les revenus des exploitations traditionnelles de petite taille, souvent actionnées en fermage ou en métayage et ceux des exploitations modernes de grande dimension en est un signe précurseur. Aussi, les forces économiques agiront à augmenter la surface moyenne des exploitations, visant une productivité accrue et un revenu satisfaisant. Inévitablement, cela réduira le nombre des petites exploitations. Donc, un certain nombre d'exploitants quittera l'agriculture, même dans les régions favorables.

A l'extrême, l'exode rural pourra mettre en cause la viabilité même des campagnes. Quand, par la diminution progressive de la densité de la population, les institutions de l'infrastructure générale et sociale commenceront à être trop coûteuses par rapport au nombre de personnes desservies, l'activité agricole restante sera mise en cause. La population agricole ne pourra pas tenir à la longue, si elle ne dispose plus de suffisamment de services centraux, d'artisans, de commerçants, d'écoles etc. à proximité pour satisfaire ses besoins.

15. Conclusion : Les Problèmes Principaux du Développement Agricole

Le programme de développement agricole et rural devra apporter des solutions à de nombreux problèmes, parmi lesquels se dégagent les suivants :

1. Les meilleures terres agricoles du pays sont en danger d'être utilisées progressivement à des fins non agricoles.
2. Le patrimoine forestier est en voie de dégradation et de diminution.

3. L'utilisation traditionnelle des pâturages et parcours ne permet pas un développement favorable de l'élevage, fortement atteint par les événements.
4. Les ressources en eau d'irrigation, dont dépend le potentiel de production agricole dans une large mesure, ne sont pas encore utilisées de la façon la plus rationnelle et permettant une extension considérable des surfaces irriguées.
5. La taille d'une grande partie des exploitations agricoles, le morcellement des surfaces et les contrats de fermage et de métayage de trop courte durée ne sont pas favorables au développement d'une agriculture moderne et rationnelle.
6. La main d'oeuvre agricole de plus en plus rare devra être remplacée par une mécanisation poussée, que les structures agricoles et le manque de connaissances des agriculteurs entravent.
7. Les dispositifs des institutions rurales sont généralement inefficaces et insuffisants : crédit agricole, recherche, vulgarisation et enseignement en sont autant d'exemples.
8. L'infrastructure de commercialisation et de transformation des produits agricoles a souffert des événements, les marchés d'exportation sont difficiles à reconquérir et la qualité et la normalisation des produits libanais ne répondent plus toujours aux standards internationaux.
9. Les zones montagneuses non irrigables, mal reliées, aux sols pauvres et s'appauvrissant, où le parcellaire se redécoupe lors des successions, ne pourront jamais assurer aux agriculteurs (à la main d'oeuvre) un revenu et des conditions de vie qui les réintègreront dans le flot du développement. Combattre le mouvement d'exode rurale ne se fera pas par une politique agricole mais à travers une politique globale d'aménagement du territoire et de développement rural.

10. La capacité de l'administration agricole de faire face à ses responsabilités autrement que par le passé. Direction efficace du personnel et des travaux, coordination étroite des activités et renforcement des institutions sont des nécessités impérieuses et immédiates.

2. DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE ET DE L'AGRICULTURE

21. Tendances de la Croissance Economique (1964-1972)

21.1 Economie nationale

Durant la période 1964-1972, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté, en termes réels (prix 1970), d'une moyenne de 4,7 % par an (le produit national brut de presque 5 pour cent par an), tableau 8. La croissance de la valeur ajoutée agricole a été inférieure, sans doute voisine de trois pour cent par an, peut-être moins. Le revenu agricole était de 35 pour cent par rapport au revenu moyen (2.150 LL, aux prix de 1970) au début des années soixante-dix.

Durant cette période, il n'y a pas eu de changements majeurs dans la structure de la production, mais la tendance de baisse régulière du rôle de l'agriculture dans l'économie s'est confirmée (selon des données disponibles aux prix du marché). La contribution de l'agriculture au PIB est donc tombée de 12 pour cent en 1964 à moins 9 pour cent en 1973. En même temps, la part de l'industrie se maintenait autour de 21 pour cent, avec une croissance annuelle de 5 pour cent. Les services accroissaient légèrement leur part prépondérante, de 67 à 70 pour cent.

La croissance moyenne des investissements fixes bruts de 2,1 pour cent par an était décevante, mais il y eut des années dont les activités d'investissement furent importantes. Grâce aux investissements libanais à l'étranger et au volume croissant des transferts de travailleurs libanais à l'étranger presque la totalité de l'effort d'investissement a été financé par l'épargne nationale. La consommation totale de l'économie s'est maintenue autour de 85 pour cent du PIB. La consommation des ménages a augmenté de 75 à 76 pour cent du PIB, une croissance moyenne d'un peu plus que 5 pour cent par an (2,4 pour cent en termes per capita), tableau 8.

Une des principales caractéristiques du développement économique du Liban durant cette période a été la croissance impressionnante des exportations au taux annuel de 6,2 pour cent, augmentant la part des

Tableau 8. Mobilisation et emploi des ressources, 1964-1980 (aux prix constants de 1970)

(Millions de LL, pourcentage)

	1964	1972	1976	1980	I 1964-1972
PIB (au prix du marché)	3743 (100)	5770 (100)	1544 (100)	4360 (100)	4,7
Importations	1577 (42)	2550 (44)	803 (52)	2466 (57)	5,3
<u>Ressources=Emplois</u>	<u>5320</u> (142)	<u>8320</u> (144)	2347 (152)	6826 (157)	4,9
Consommation	3173 (85)	4888 (85)	1455 (94)	4390 (101)	5,0
Privée	2812 (75)	4370 (76)	5,2
Publique	361 (10)	518 (9)	4,2
Investissement intérieur brut	863 (23)	1234 (21)	78 (5)	872 (20)	2,1
Exportations	1284 (34)	2198 (38)	814 (53)	1564 (36)	6,2
Épargne intérieure brute	570	882	89	-30	2,8
Déficit des ressources extérieures	293	352	11	902	-
Déficit des ressources au pour-cent du PIB	7,8	6,1	0,7	20,7	-

Source: Rapport technique "Long-term Growth and Development of the Lebanese Economy 1980-2000" (LEB 79/013/GTPL/4), par Mubashir L. Khan, Beyrouth, Juillet 1980.

Note: r = taux de croissance.

des exportations dans le PIB de 34 pour cent en 1964 à 38 pour cent en 1972. Par contre, les importations ont augmenté de 5,3 pour cent par an (de 42 pour cent en 1964 à 44 pour cent du PIB en 1972). Ainsi, le déficit de la balance commerciale a non seulement diminué, mais le surplus des services et transferts courants a presque entièrement couvert le déficit de la nation sur les opérations courantes.

21.2 Agriculture

La croissance en volume de la production agricole a été de 3,4 pour cent annuellement sur la période 1964-73; la production végétale (80 pour cent de la valeur de la production du secteur) a crû légèrement plus vite que la production animale (tableau 9).

Tableau 9. Evolution de la production agricole, 1964-1973 (aux prix de 1970)

(Millions de LL)

Production	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Végétale	421	409	405	478	464	399	450	514	573	534
Animale	132	149	178	174	180	166	182	190	193	179
Agricole	553	558	583	652	644	565	632	704	746	713

Source: Rapport de mission "Situation et Orientations Générales du Développement Agricole" (LEB 79/013/GTPL 2), par J. Vercueil, Beyrouth, Mai 1980.

Les fruits, qui constituent l'essentiel de la production végétale, ont crû au taux de 4,15 pour cent par an et sont passés de 63. à 65 pour cent de la valeur de la production végétale à prix constants 1970. Les légumes, seconds en importance, se sont développés moins rapidement (2,7 pour cent) et ont décru en proportion de la production végétale, de 19,2 pour cent à 17,8 pour cent. Le tabac, qui est passé de 8 pour cent à 10 pour cent de la production végétale, et la betterave à sucre ont crû très rapidement (6,4 pour cent et 11 pour cent annuellement) mais relèvent d'une économie fortement subventionnée. Enfin, les céréales

ont été en déclin d'une façon générale (-1,9 pour cent), malgré la politique de soutien du blé; elles représentaient 6 pour cent de la valeur de la production végétale en 1964-65, et seulement 4 pour cent en 1972-73.

Du côté de la production animale, c'est bien sûr l'expansion très vive de la production de poulets et d'oeufs qui est remarquable, avec des taux de croissance annuelle de 5,9 et 9,7 pour cent, respectivement. La production de viande rouge se développait lentement (2,4 pour cent par an) et la production de lait était même en diminution (-1,6 pour cent par an, de 1964-65 à 1972-73). La facilité d'importation du lait en poudre a évidemment gêné la production locale: l'accroissement de la consommation de lait au cours des années 1960 a été satisfait à 84 pour cent par l'accroissement des importations. Pour la viande rouge, le tableau est plus confus, du fait des considérables importations de viande sur pied, plus ou moins bien enregistrées (circulation des troupeaux de moutons entre la Syrie et le Liban), avec un engraissement local qui ne peut faire l'objet que de grossières estimations.

Au début des années soixante-dix, l'agriculture procurait un quart (213 millions de LL en 1972) des recettes d'exportation de marchandises, mais les importations de produits agricoles (388 millions de LL en 1972) représentaient deux fois la valeur des exportations du secteur. L'importance relative des exportations agricoles dans les exportations de marchandises a fortement décliné (de 42 pour cent en 1964-1965 à 25 pour cent en 1971-72). La croissance annuelle des exportations (aux prix courants) a été de 8 pour cent pour les produits végétaux, principalement les fruits, et de 20 pour cent pour les produits animaux, principalement les oeufs.

L'importance des importations agricoles a également diminué par rapport aux importations de marchandises (de 22 pour cent en 1964-65 à 14 pour cent en 1972-73). Les importations de blé ont augmenté de moitié, celles de sucre et d'huiles végétales ont crû modérément; les importations de légumes sont restées au même niveau que les exportations, en tonnage. Les importations de boeuf et mouton sont connues imprécisément, elles semblent avoir pu être contenues par l'expansion de la production de poulet. La consommation d'aliments du bétail s'est consi-

dérablement multipliée (12 pour cent par an) et a fait appel à des importations massives de maïs et d'orge essentiellement (12 pour cent par an également). Les importations de produits chimiques, engrais et pesticides ont progressé au taux annuel de 8,6 pour cent, analogue à la croissance de la production intérieure de ces produits s'élevant à 8,2 pour cent.

L'industrie alimentaire représentait en 1964 31 pour cent et en 1970 38,8 pour cent de la valeur ajoutée de l'agriculture. La part exportée de la production des industries alimentaires est allée en s'améliorant de 7,6 pour cent à 10,8 pour cent, mais les autres exportations industrielles se sont développées beaucoup plus vite.

22. Déclin et Reprise (1973-1980)

22.1 Economie nationale

La guerre d'octobre 1973 et les événements douloureux des dernières années ont interrompu la croissance normale de l'économie et ont abouti à une réduction considérable du taux de croissance du PIB et des investissements. Il y eut des pertes majeures de la capacité de production et des destructions importantes de l'infrastructure, notamment des transports et des services publics. Aussi, il y eut des déplacements importants de la population et l'émigrations temporaire d'une partie de la population active. Des estimations préliminaires ont montré que le taux d'investissement a chuté de 21 pour cent en 1972 jusqu'à 5 pour cent du PIB en 1976. En 1976, le PIB n'était plus qu'au quart du niveau 1972. Les exportations ont aussi été affectées mais dans une moindre proportion. Les importations étaient au tiers du niveau de 1972. La réduction de la consommation totale était du même ordre. L'épargne intérieure n'était que de 10 pour cent au niveau de 1972. En termes relatifs, la proportion de la consommation totale s'est accrue de 85 à 94 pour cent du PIB tandis que celle de l'épargne a diminué de 15 pour cent à 6 pour cent du PIB durant la période 1972-76 (tableau 8).

Mais, à part une brève période d'interruption en 1978, il y eut un redressement rapide de l'économie. Des estimations préliminaires montrent que le PIB en 1980 aura recouvert 75 pour cent de son niveau

de 1972, tandis que les importations atteindront probablement presque le niveau de 1972. Le taux d'investissement aura recouvert la tendance long-terme de 20 pour cent du PIB, mais sera quand même de 3 points au-dessous du niveau 1972. La consommation totale en 1980 sera légèrement supérieure au PIB, ce qui implique une épargne intérieure brute presque nulle. Les exportations seront encore très éloignées du niveau de 1972 et représenteront 36 pour cent du PIB en 1980. Le déficit des ressources en 1980 sera considérable et atteindra 20 pour cent du PIB (comparé à 6 pour cent en 1972). A cause de l'absence de données relatives à la balance des paiements, il est difficile de déterminer dans quelle mesure les revenus des travailleurs libanais à l'étranger et les transferts courants nets contribueront à résorber ce déficit.

Les conséquences majeures de la longue période d'événements ont été un déficit considérable, mais supportable des ressources extérieures, une plus grande dépendance de l'étranger pour les importations, une augmentation de l'activité économique, et, surtout, une confiance renforcée en la force intrinsèque de l'économie libanaise, dont le développement ira en s'accélégrant une fois la paix et la sécurité rétablies dans tout le pays.

22.2 Agriculture

La production agricole a été affectée directement par les événements dans sa capacité productive, principalement le secteur production animale. Les vergers ont souffert par endroits, mais ont aujourd'hui une capacité de production supérieure à 1974 par entrée en production de jeunes plantations. Les systèmes d'irrigation ont aussi été endommagés.

Comparé aux résultats de 1973-74, les chutes de production considérables, à l'heure actuelle, sont essentiellement dans les secteurs bovin-ovin, oeufs de volailles, cultures industrielles (tabac, betteraves à sucre, tournesol, vers à soie), et à moindre degré, céréales. En 1980, l'indice global de la production animale serait de 0,76, celui de la production végétale de 0,96, l'indice d'ensemble 0,91 par rapport à 1973.

Le commerce extérieur a naturellement été affecté de diverses façons. A l'exportation, l'interruption des exportations d'oeufs a fait perdre des marchés qu'il faut reconquérir; entre-temps les pays voisins se sont considérablement équipés pour satisfaire leurs propres besoins. Les exportations de fruits n'ont jamais baissé au-dessous de 200.000 tonnes, et avaient dès 1977 rejoint 90 pour cent du niveau de 1974 (300.000 tonnes pour 338.000 tonnes); mais, les exportations de pommes sont handicapées par l'apparition d'autres courants d'importations dans le Golfe.

A l'importation, les données sont encore inexistantes pour la viande et le lait. Le blé est naturellement un poste de plus en plus considérable, mais surtout les céréales secondaires pour l'alimentation du bétail se sont très fortement accrues, et le Liban développe depuis peu un rôle d'entrepôt transformateur pour le Moyen Orient dans ce domaine. Des évolutions analogues, à moindre échelle, prennent place pour les huiles végétales et tourteaux, avec la création d'équipements de transformation destinés à servir les besoins régionaux s'ils sont utilisés à pleine capacité.

23. Perspectives de Développement Economique à Long Terme (An 2000)

23.1 Conditions générales de développement

Reconstruction et développement. Depuis le retour à une certaine normalité, la première priorité est accordée à la reconstruction générale suite aux dégats importants causés par les événements. Mais également, les efforts de développement économique ont déjà été relancé dans certains domaines et se poursuivront dans l'avenir. Il importe d'orienter les projets de reconstruction non seulement aux nécessités du jour, mais aussi aux besoins économiques et sociaux futurs prévisibles. Ceci est particulièrement le cas pour l'agriculture dont les bases de production furent moins atteintes que celles d'autres secteurs ou qui, au moins partiellement, se sont rétablies rapidement. D'autre part, les structures agricoles de base existantes sont moins favorables au développement que celles du commerce ou de l'industrie. Voilà les raisons

majeures pour lesquelles le programme agricole à long terme mettra l'accent principal sur le développement, tout en prenant en considération les besoins de reconstruction en agriculture.

Développement économique, secteur privé et secteur public. Au Liban, l'initiative privée constitue la force motrice au développement économique de tous les secteurs, y compris l'agriculture. Au Liban, les entrepreneurs ont dans le passé fait preuve de leur initiative, qualifications et capacités d'adaptation aussi bien dans le commerce, les services, l'industrie que dans l'agriculture. Il en feront autant pour l'avenir, pourvu que le pouvoir public crée, de son côté, les structures et conditions propices à leurs activités. En effet, dans l'économie moderne, complexe, à relations internes et externes multiples, fondée sur une division de travail poussée, le secteur privé doit trouver un corollaire public adéquat pour bien pouvoir s'épanouir. Certes, il ne s'agit pas pour le pouvoir public d'interférer directement dans les activités économiques, mais de pourvoir la communauté nationale, à côté de la sécurité intérieure et de l'habileté politique, d'

- un cadre normatif de législation économique,
- une infrastructure de transports et de communications,
- un système d'enseignement, de recherche et de vulgarisation, et
- des structures sectorielles économiques dépassant la capacité des entreprises et des exploitations privées.

Tous ces éléments sont indispensables, non seulement pour permettre l'épanouissement économique souhaité, mais aussi pour préserver les individus et la communauté des abus et effets négatifs d'une économie libérale extrême. Le libéralisme individuel, tout en étant la pierre angulaire de la politique économique nationale, trouvera ainsi ses limites naturelles là où le bien-être commun risque d'être entravé au profit de l'individu.

Développement économique et développement social. Développement dans le sens large signifie l'amélioration harmonieuse et équilibrée du bien-être général de la communauté. Il ne se limitera donc point au

au seul progrès économique, bien que celui-ci soit la condition indispensable du progrès général de la société. Par contre, chaque programme de développement économique devra être accompagné d'un programme de renforcement des structures sociales dans le sens le plus large, allant de la sécurité sociale jusqu'aux institutions rurales villageoises, de la vie culturelle jusqu'au maintien d'une infrastructure minimum dans les régions menacées de dépeuplement. C'est de nouveau le secteur public qui sera appelé à jouer un rôle prépondérant dans l'établissement de ces services sociaux, tout en encourageant les initiatives privées à poursuivre et à développer leurs activités appréciées dans ce domaine. Le programme de développement agricole ne pourra donc faire abstraction des problèmes sociaux ruraux à résoudre. Au contraire, il indiquera leur nature et leur importance et en proposera les solutions, tout en mettant l'accent sur le développement économique agricole, apte à engendrer aussi le progrès social dans les campagnes.

23.2 Perspectives économiques générales

Les perspectives de développement ont été formulées sous l'hypothèse d'un retour graduel à une situation très semblable à celle d'avant 1975 (économie moderne, libérale, ouverte et compétitive), avec un rôle plus actif du secteur public qui conserverait cependant l'atmosphère de liberté d'entreprendre qui a fait prospérer le Liban depuis son indépendance. Toujours est-il que les hypothèses retenues ignorent peut-être les facteurs qui influenceront le plus le futur de ce pays.

Deux variantes de développement à partir de 1980 ont été construites^{1/}. La plus haute vise à atteindre en l'an 2000 le niveau de développement auquel aurait conduit la tendance 1960-74 si elle n'avait pas été interrompue, voir tableau 10. La seconde, conservatrice, reprend à partir de 1980 le taux d'avant 1975; ce qui ne demande, du côté du secteur public, qu'un effort égal à celui d'avant 1975. C'est bien sûr, la première variante qui est retenue et qui demandera des efforts particuliers et efficaces durant toute la période envisagée.

^{1/} Rapport technique "Long-Term Growth and Development of the Lebanese Economy 1980-2000" (LEB 79/013/GTPL/4), par M. L. Khan, Juillet 1980.

Le taux de croissance du PIB de la variante haute est de 7,5 pour cent par an à partir de 1980, ce qui constitue la limite supérieure prenant en considération les besoins en ressources pour maintenir une telle croissance économique et la capacité de l'économie d'entreprendre un effort d'investissement important sur une période de 20 ans dans les secteurs public et privé. Le taux de croissance projeté entraînerait l'accroissement du revenu par tête à un rythme annuel de 5,2 pour cent; donc, le revenu par tête actuel triplerait presque (viz. LL 3.800 en l'an 2000 comparé à LL 1.380 en 1980.^{2/}

Pour atteindre le taux de croissance projeté de 7,5 pour cent par an, un taux d'investissement de 26 à 27 pour cent du PIB devrait être maintenu durant toute la période. Ce chiffre est supérieur aux performances du passé, mais constitue un niveau raisonnable pour un pays en voie de développement. Dans le court terme, c'est au-dessus de la capacité d'épargne du pays et un net influx de ressources extérieures devrait fournir les ressources au-dessus de l'épargne intérieure.

Pendant les 20 années à venir le total des investissements s'élèverait à 50.000 millions de LL, dont une impasse de 20.000 millions de LL de ressources extérieures. Le déficit des ressources serait considérable et atteindrait au milieu des années 80 1.200 millions de LL (jusqu'à 1990). En 1990, le revenu par tête et la capacité d'épargne auraient augmenté et le déficit des ressources diminuerait jusqu'à 800 millions de LL en 1995 et zéro en l'an 2000.^{3/}

En vue d'atteindre un équilibre acceptable dans l'emploi des ressources entre l'épargne visant à éliminer la dépendance du pays des ressources extérieures à la fin du siècle et des mesures visant des améliorations sociales dans le court terme, le propension moyenne à épargner augmenterait de zéro en 1980 jusqu'à 26 pour cent en 2000

^{2/} La variante moyenne des projections de la population des Nations Unies a été retenue - 2,3 pour cent de croissance durant la période 1980-2000: 2.469.000 habitants en 1980, 3.161.000 en 1980 et 4.891.000 en 2000.

^{3/} Le déficit des ressources est très sensible aux hypothèses concernant le rendement du capital, la consommation du secteur public et les exportations.

Tableau 10. Perspectives de développement, variante haute, mobilisation et emploi des ressources aux prix constants de 1970, 1980-2000

		(Millions de LI, pourcentage)						
		1980	1985	1990	1995	2000	r	1980-2000
Produit intérieur brut (au prix du marché)		4360	6260	8986	12900	18520	7,5	-
Besoins d'importation		2466	3399	4737	6659	9418	6,9	0,92
Ajustement		-	285	152	-244	-1114	-	-
Importations		2466	3684	4889	6415	8304	6,25	0,83
<u>Ressources=Emplois</u>		<u>6826</u>	<u>9944</u>	<u>13875</u>	<u>19315</u>	<u>26824</u>		
Consommation		4390	5833	7750	10300	13568	5,85	0,78
Ménages		3950	5249	6958	9211	12142	5,75	0,77
Secteur public		440	584	792	1089	1516	6,4	0,85
Investissement intérieur brut		872/1145	1643	2359	3386	4862	7,5	1,0
Exportations		1564	2468	3766	5629	8304	8,7	1,16
Épargne intérieure brute		- 30	427	1236	2600	4862		
Déficit des ressources		902	1216	1123	786	zero		
Déficit des ressources en % du PIB		20,7	19,4	12,5	6,1	zero		
		<u>Propension moyenne (%)</u>						
Consommation des ménages		100,7	93,2	86,2	79,8	73,7		
du secteur public		90,6	83,8	77,4	71,4	65,5		
Épargne		10,1	9,4	8,8	8,4	8,2		
Importations		-0,7	6,8	13,8	20,2	26,3		
Exportations		56,5	58,8	54,4	49,7	44,8		
		35,9	39,4	41,9	43,6	44,8		
		<u>Propension marginale (%)</u>						
Consommation des ménages		75,9	70,3	65,2	59,8			
du secteur public		68,3	62,3	57,6	52,2			
Épargne		7,6	7,6	7,6	7,6			
Importations		24,1	29,7	34,8	40,2			
Exportations		64,1	44,2	39,0	33,6			
		47,6	47,6	47,6	47,6			

Source: Rapport technique: "Long-term Growth..." op. cit.

Note: r = taux de croissance. η = élasticité.

(la propension marginale à épargner augmenterait de 24 pour cent en 1980-85 jusqu'à 40 pour cent en 1995-2000), ce qui implique un effort d'épargne de loin supérieur à celui du passé, mais supportable. Le résultat serait un accroissement modéré de la consommation des ménages de 5,75 pour cent par an en moyenne durant toute la période (3,5 pour cent per capita). Toutefois, la propension moyenne à la consommation des ménages tombera de presque 100 pour cent en 1980 à 74 pour cent en 2000 afin d'éliminer le déficit des ressources. La propension moyenne à exporter passerait de 36 pour cent à 45 pour cent du PIB - exportations comme force motrice de l'économie - tandis que la propension moyenne à importer se maintiendrait à 54-57 pour cent du PIB jusqu'en 1990 et diminuerait par après jusqu'à 45 pour cent en 2000. Par conséquent, le déficit des ressources extérieures passerait de 20 pour cent du PIB en 1980 à zéro en l'an 2000.

La deuxième variante, qui préconise un taux de croissance de 5 pour cent par an en moyenne, a été explorée au cas où les ressources extérieures nécessaires ne seraient pas disponibles. Cette hypothèse nécessitera des investissements de l'ordre de 25.000 millions de LL et le déficit des ressources s'élèvera à 11.000 millions de LL pour les 20 ans. Cela permettrait un accroissement du revenu par tête de 2,7 pour cent par an, ou un revenu per capita de 2.400 LL en l'an 2000.

De façon générale, ces perspectives démontrent des voies possibles - et raisonnables - du développement économique du pays. Elles établissent qu'une croissance auto-entretenu est possible d'ici la fin du siècle, à condition que soient menées des politiques économiques saines et agressives (dans le domaine fiscal, et concernant l'épargne et l'emploi des ressources) et que le pays reçoive un soutien financier extérieur suffisant.

Une des conclusions principales de ce qui précède est qu'il sera indispensable de promouvoir les industries et les spéculations agricoles efficaces et compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux. Le pays devra produire ce qu'il peut produire le mieux, aussi bien pour la consommation intérieure que pour l'exportation. La tentation d'une politique de substitution des importations est à écarter.

23.3 Implications sectorielles

Comme indiqué au tableau 11, la croissance future de l'économie transformera considérablement les structures. Dans l'hypothèse de croissance générale rapide le taux de croissance de l'agriculture est de 4,1 pour cent tandis que dans l'hypothèse de croissance moyenne il est de 3,2 pour cent. La part de l'agriculture dans le PIB est appelée à se réduire jusqu'à 4,8 pour cent - la moitié de son importance actuelle - dans le premier cas et jusqu'à 6,5 pour cent dans le deuxième cas. Il y aura croissance rapide des secteurs modernes - industrie (au sens strict), services publics et transport - dont les taux de croissance varieront entre 8,5 et 9,5 pour cent par an en moyenne en variante haute.

Dans le cas de la variante haute, la part de l'industrie augmentera de 7 points viz. de 20 pour cent jusqu'à 27 pour cent du PIB, tandis que la part des services diminuera de 70 pour cent à 68 pour cent durant la même période. La transformation structurelle sera plus lente dans le cas de la variante basse.

La part-"équitable"- des investissements dans l'agriculture pour que le secteur puisse pleinement jouer son rôle durant la période 1980-2000 s'élèvera à 3.500 millions de LL (prix de 1970) dans la variante haute (et 2.000 millions de LL dans la variante basse).

Actuellement, le revenu agricole moyen est estimé à environ 35 pour cent du revenu moyen. Il est d'importance capitale que cette proportion s'élève au minimum à 60 pour cent en l'an 2000 - condition sine qua non de la survie et de l'essor des activités en zones rurales et d'un secteur agricole fort, actif et en quête continue de progrès technologique. Cela implique en l'an 2000 une population active dans l'agriculture de 107.000 personnes (8 pour cent de la population active totale, 1.335.000 personnes). Le revenu agricole moyen s'élèvera alors à 2.291 dollars US (60,4 pour cent du revenu moyen). Une telle évolution au cours des années à venir demandera un très fort accroissement du rendement par personne active dans l'agriculture.

Tableau 11. Changements structurels du PIB par secteur, 1980-2000

(Millions de LL aux prix constants de 1970, pourcentage)

Secteur	Variante haute			Variante basse		
	1980	2000	r	1980	2000	r
<u>Agriculture</u>	<u>400</u> (9,2)	<u>896</u> (4,8)	<u>4,1</u>	<u>400</u> (9,2)	<u>752</u> (6,5)	<u>3,2</u>
<u>Industrie</u>	<u>890</u> (20,4)	<u>5076</u> (27,4)	<u>9,1</u>	<u>890</u> (20,4)	<u>2868</u> (24,8)	<u>6,0</u>
Manufacturière, etc.	593	3607	9,45	593	2010	6,3
Services publics	100	607	9,4			
Construction	197	862	7,65	197	528	5,05
<u>Services</u>	<u>3070</u> (70,4)	<u>12548</u> (67,8)	<u>7,3</u>	<u>3070</u> (70,4)	<u>7948</u> (68,7)	<u>4,85</u>
Transport, etc.	358	1780	8,35	358	1024	5,4
Autres services	2712	10768	7,2	2712	6924	4,8
PIB	4360 (100,0)	18520 (100,0)	7,5	4360 (100,0)	11568 (100,0)	5,0
Population (Milliers)	3161	4891	2,2	3161	4891	2,2
PIB per capita (LL)	1379	3787	5,2	1379	2400	2,7

Source: Rapport technique "Long-term growth ...", op. cit.

Note: r = taux de croissance.

24. Evolution des Marchés Agricoles

24.1 Marché intérieur

Les estimations de la consommation alimentaire pour 1980, 1990 et 2000 ont été préparées dans le cadre des variantes de développement évoquées ci-dessus et tenant compte de l'évolution des prix dans le pays. En effet, le mouvement des prix à la consommation depuis 1970 est trop considérable pour être négligé (indice général en 1980 : 230, base 100 en 1970). La consommation a été évaluée soit aux prix de 1970, soit aux prix de 1980. Par ailleurs, il a été jugé intéressant d'explorer une variante haute supplémentaire qui comporte une part plus importante du PIB consacré à la consommation des ménages, 73 pour cent.

Toute l'étendue de la fourchette de consommation compte tenu des variantes de croissance économique et de prix, est reproduite dans le tableau suivant.

Il est à noter que le mouvement des prix depuis 1970 a beaucoup changé la structure de la consommation par groupes de produits. Ainsi, il apparaît que la consommation totale de viande rouge a beaucoup diminué, et que la consommation de lait s'est accrue dans une faible proportion (de même que les légumes). Cela implique que la consommation moyenne par tête est actuellement légèrement au-dessous du niveau de 1970, affectant dans une forte proportion les "produits de luxe" (et entraînant un risque de carences sur le plan nutritionnel). Il semble qu'il se soit produit au Liban une "involution" de la consommation qui s'est traduite par un revirement de la tendance à mesure que le revenu par tête augmente.

Conclusion principale des projections de la demande alimentaire: Pour la plupart des produits du Liban, l'évolution de la consommation intérieure n'a pas d'implication directe en ce qui concerne les orientations du développement agricole (voir tableau 12). Pour les céréales, le sucre, les huiles végétales, les viandes rouges et le lait, les niveaux de consommation futurs excèdent évidemment de très loin les capacités de production du secteur, même dans l'hypothèse la plus défavorable de croissance de la consommation. Pour les agrumes, au contraire, les prévisions 2000 les plus fortes pour la consommation sont au-dessous de la produc-

Boeuf et veau	2,1	20,4	22,0	17,9	44,0	50,2	4,2
Mouton et agneau	5,2	17,4	17,9	12,6	37,8	43,8	4,6
Poulet	19,2	20,6	21,3	26,9	46,4	92,4	7,6

est moyennement stimulée). Les perspectives de consommation de produits avicoles au Moyen-Orient sont aussi en croissance très forte (pour le poulet, de 600.000 tonnes en 1975 à trois ou quatre millions de tonnes en 2000; pour les oeufs, de 400.000 tonnes à 2 millions de tonnes), mais il est admis que la plupart des pays peuvent être facilement autosuffisants. Dans le contexte du développement de la production avicole dans la région, le Liban peut aussi mettre en valeur à partir de ses positions actuelles, son rôle d'entrepôt transformateur pour les grains fourragers. La consommation de céréales secondaires pour l'alimentation animale devrait donner lieu à un volume d'importations considérables dans l'ensemble de la région. De 1,4 millions de tonnes en 1975 et 2,3 millions en 1980, ces importations monteraient en flèche jusqu'à 13 à 15 millions de tonnes en 2000.

Clairement, il y a de la place pour les exportations libanaises, mais elles devront s'imposer face à une concurrence potentiellement beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. C'est en jouant sur la qualité et l'avance technologique, sous tous leurs aspects, que les exportations agricoles libanaises pourront rester un débouché important pour le pays. Aussi faut-il dans les années à venir se préoccuper de la recherche de nouveaux marchés agricoles.

3. ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE AGRICOLE

STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

31. Objectifs Généraux

La tendance de baisse régulière de l'importance et du rôle de l'agriculture dans l'économie fait ressortir la question - dans sa rigueur la plus absolue : est-ce qu'on se dirige vers une marginalisation de l'agriculture libanaise. Le secteur agricole, son potentiel de production décimé, sera-t-il destiné à une existence résiduelle et marginale à côté des secteurs non-agricoles prospères et en plein essor, et sera-t-il repoussé dans les régions de moindre intérêt? Les conséquences graves d'une telle évolution sont facilement prévisibles: déséquilibre socio-économique et spatial profond, détérioration accélérée de l'environnement, dépendance alimentaire complète du marché mondial et, conséquence ultérieure, indépendance politique réduite, sinon difficile à maintenir.

Bien que peu enviable, il faut admettre que cette évolution ne pourra être écartée qu'au prix d'une volonté et d'un intérêt soutenu des gouvernants à faire assumer à l'agriculture un rôle important dans l'économie nationale : en assurant au pays une sécurité alimentaire au moins partielle, en ajoutant par des exportations de produits de qualité sa part à l'équilibre de la balance commerciale et financière, en contribuant au maintien de la vie rurale et d'un paysage soigné. Les perspectives de développement énoncées ci-dessus cadrent dans cette optique, qui implique des mesures pour arrêter la détérioration du potentiel de production agricole, pour stimuler un développement socio-économique équilibré de l'agriculture, au niveau du secteur et entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie.

Du choix fondamental relatif au maintien de l'agriculture comme partie intégrante de l'économie nationale, découlent les objectifs généraux suivants:

1. Assurer l'approvisionnement du pays en produits alimentaires (et matières premières agricoles) à des prix compétitifs. Donc, augmen-

tation rapide d'une production nationale efficace, d'une part, et sécurité alimentaire en rapport avec le potentiel de production, d'autre part.

2. Promouvoir les exportations agricoles (permettant de contribuer à l'équilibre de la balance des échanges extérieurs).

3. Assurer des revenus agricoles attractifs (distribution équitable au niveau du secteur, proportion acceptable vis-à-vis des autres secteurs).

4. Utiliser de façon optimale les ressources naturelles du pays et promouvoir la protection de l'environnement.

5. Assurer un certain équilibre entre les régions (urbaines et rurales) et relever le niveau de vie des populations rurales; donc, promouvoir le développement d'une économie nationale intégrée caractérisée par la spécialisation régionale et fonctionnelle.

Parmi ces objectifs, il y en a qui se renforcent mutuellement, tandis que d'autres se contrarient et alimentent des conflits. Il s'agit là des conflits entre le bien-être de la majorité de la population, consommateurs de produits agricoles, et le bien-être de la population agricole, assurant au moins partiellement la sécurité alimentaire du pays; entre les secteurs de l'économie concernant l'utilisation des ressources foncières dans le cadre de l'aménagement du territoire; entre le maintien et le développement des infrastructures rurales et l'expansion des agglomérations urbaines; entre les gains à court terme et le développement du patrimoine national pour l'avenir, etc. Dans la mise en oeuvre de la politique agricole, le Gouvernement est chargé d'un processus permanent d'arbitrage et de balance d'intérêts devant aboutir à des solutions pondérées et acceptables par tous dans l'intérêt majeur de la communauté nationale.

Suivent ci-après les perspectives de production et les lignes directrices à adopter dans les différents domaines, c'est-à-dire le cadre à l'intérieur duquel les mesures de politique agricole seront prises.

32. Perspectives des Productions Agricoles

32.1 Principes directeurs du développement des productions

Tenant compte du cadre économique général (il est rappelé ici que les perspectives de production ont été préparées dans le cadre de la variante haute), des objectifs du développement agricole et des ressources disponibles, les trois principes directeurs suivants devraient guider le développement des productions:

1. Augmentation du rendement de la main-d'oeuvre, essentiellement par une production plus intensive, donc des rendements plus élevés par hectare cultivé et par m³ d'eau consommée (abaissement des coûts unitaires!). Cela exigera:

- une importante expansion du nombre d'hectares sous irrigation moderne.
- l'adoption et la dissémination de techniques modernes (cultures sous serres ou sous abris, irrigation par aspersion ou goutte à goutte, etc.).
- un matériel génétique de qualité et bien adapté aux conditions spécifiques de la zone, l'emploi judicieux, mais plutôt abondant, des inputs chimiques (engrais en particulier) et l'irrigation.
- l'adoption généralisée de la culture double (légumes, pommes de terre, fourages d'été).
- de gros efforts au niveau de la recherche et de la formation.

La mécanisation sera importante dans la mesure où la main-d'oeuvre disponible - déjà rare et chère - sera absorbée par toutes sortes d'opérations en relation avec l'intensification de la production. Cela suppose la mécanisation des pratiques culturales qui sont susceptible de l'être. La tendance vers la constitution d'unités d'exploitation plus grandes (surtout en plaine) facilitera la mécanisation (économies d'échelle).

produits il existe un excellent débouché, à des prix rémunérateurs.

32.2 Perspectives des productions végétales

2. Localisation optimale des cultures et spéculations animales en considérant les avantages comparatifs de chaque zone ou région. Il faut se vouer à la "vocation agricole" de la zone ou de la région. Cela garantirait aussi une meilleure exploitation des ressources disponibles.

3. Spécialisation au niveau de chaque zone ou région (plaine, montagne, aires périurbaines). Cela permettra un développement efficace et influera favorablement sur le rendement et la qualité des productions (lots homogènes). Aussi, cela facilitera le groupement des agriculteurs en vue de combiner leurs efforts. Ce dernier point est d'importance parce que les actions de développement et de services du secteur public doivent être menées autant que possible au sein de régions homogènes.

Ainsi, la production agricole libanaise devra s'orienter dans l'avenir en priorité vers les produits à haute valeur unitaire, de qualité supérieure et produits aux coûts les plus bas possibles. Pour ces produits il existe un excellent débouché, à des prix rémunérateurs.

32.2 Perspectives des productions végétales

Il faut ici différencier radicalement deux groupes de produits (bien qu'une distribution trop nette soit toujours sujette à critique), à savoir les produits appelés "compétitifs" et ceux dits "problématiques".

Pour les premiers, le Liban dispose d'avantages naturels et humains, climatiques et technologiques : ce sont en particulier les fruits, les légumes, les pommes de terre, les fleurs; pour le futur on peut y ajouter des productions spéciales telles que semences, plantes ornementales, etc. Tandis que le développement des productions horticoles ne fait pas de doute et que les objectifs de production projetés sont parfaitement réalisables, tout autre est la situation pour les produits "problématiques". La réussite future de ces productions dépend en effet des interventions de soutien du secteur public. En effet, la production des céréales, des légumineuses et des cultures industrielles - tabac, betteraves à sucre, soie, tournesol et autres cultures oléagineuses, ne pourrait augmenter de façon significative, voir simplement se maintenir pour certains produits, sans une intervention publique permanente destinée à compenser leur handicap économique.

Le tableau 13 reproduit les objectifs pour l'an 2000 des principales spéculations végétales. Ces objectifs sont réalistes et peuvent être atteints par des efforts soutenus des secteurs privés et publics. Le tableau fait ressortir une priorité assez nette pour le développement des "autres fruits" (raisins, pommes, fruits à noyau, fruits secs) et légumes, d'une part, et légumineuses (y inclus fourragères), d'autre part.

Tableau 13. Perspectives des productions végétales, 1970, 1980 et 2000
(Milliers de tonnes, pourcentage)

Produits	1970	1980	2000	Taux de croissance annuel 1980-2000
Céréales	51,1	63,0	90,0	1,8
Légumineuses ^{a/}	6,0	7,0	29,0	7,4
Pommes de terre	93,2	120,0	265,0	4,0
Légumes ^{b/}	271,5	325,0	832,0	4,8
Agrumes	271,8	350,0	490,0	1,7
Olives	45,0	40,0	92,5	4,3
Autres fruits	295,6	400,0	1056,0	5,0
Betteraves sucrières	100,4	30,0	240,0	11,0
Tabac	7,2	5,0	12,0	4,5
Arachides	3,8	4,0	10,0	4,7
Cultures fourragères	17,9	16,0	57,0	6,6

Source: 1970: Ministère de l'Agriculture; 1980: estimations d'experts.

a/ non compris vesces.

b/ inclus melons et pastèques.

Les productions préconisées seront atteintes par des améliorations qualitatives et des investissements en profondeur. Le tableau 14 donne les implications sur l'utilisation des terres et la progression des niveaux de rendement moyen. La surface cultivée totale restera sensiblement égale à celle de 1980, mais il y aura une forte expansion de la surface irriguée. Quant aux rendements, des augmentations de 50 pour cent en moyenne et

parfois jusqu'au double sont à prévoir en 20 ans (techniques culturales améliorées, adoption et expansion de technologies modernes - serres, systèmes d'irrigation, variétés améliorées et adaptées, double culture, etc.). Les principaux développements envisagés pour les différents groupes de produits sont indiqués ci-dessous.

Légumes. La production de légumes - conditionnée par l'expansion des surfaces irriguées - devrait accroître et diversifier rapidement, surtout la production de primeurs. Il est essentiel de développer une tradition maraîchère dans les régions qui en ont la vocation, basée sur les capacités techniques des producteurs et sur leur habilité à s'adapter rapidement aux modifications d'un secteur continuellement en évolution.

Les cultures maraîchères en plein air se développeront dans les zones à haut potentiel. La plaine de la Beqaa ainsi que Tripoli et la plaine du Akkar (calendrier de production différencié) pour les productions à valeur unitaire basse sur moyennes ou grandes exploitations; le Liban Sud pour les cultures "riches" et très exigeantes en chaleur (manque de bon sols); et le Mont Liban pour quelques légumes d'été. Les fraises, poivrons, les salades et éventuellement, les plantes aromatiques et médicinales sont à développer.

Les cultures maraîchères protégées ont un très grand potentiel, à condition qu'elles se développent exclusivement dans les régions les plus favorisées par le climat et qu'on adopte des techniques culturales simples avec consommation d'énergie minimale (contre le gel seulement).

Il faut également une diversification du calendrier de production (assainir la concurrence) et, surtout, une diversification culturelle (augmentation du nombre de variétés et d'espèces cultivées pour mieux satisfaire les marchés et améliorer les possibilités de pénétration des marchés). Actuellement, les cultures sous serres couvrent une superficie de 65 ha (et 20 à 35 ha sous construction) - plus quelques 100 hectares de serres artisanales. La surface totale pourra atteindre 700 ha d'ici 20 ans. Elle sera concentrée au Liban Sud (les conditions climatiques optimales et les techniques culturales appropriées permettent

Tableau 14. Surface récoltée, rendement et production des principaux groupes de produits, 1970, 1980 et 2000
(Milliers d'hectares, tonnes par hectare, milliers de tonnes)

Groupes de produits	S			R			P			S			E.s.			E.i.																	
	1970	1980	2000	1970	1980	2000	1970	1980	2000	1970	1980	2000	1970	1980	2000	1970	1980	2000															
Céréales	56,3	49,0	42,0	0,9	1,3	2,1	51,1	63,0	90,0	52,1	38,0	32,0	4,2	11,0	10,0	8,1	5,0	6,5	7,2	8,1	4,0	6,5	8,1	4,0	6,5	8,1	4,0	6,5					
	6,7	7,0	15,0	0,9	1,0	1,9	6,0	7,0	29,0	4,8	5,5	12,0	1,9	1,5	3,0	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
	8,9	9,0	11,0	10,5	13,3	20,0	93,2	120,0	265,0	3,9	3,0	1,0	5,0	6,0	10,0	3,3	4,4	6,0	3,8	4,0	10,0	-	-	-	-	-	-	-					
Légumineuses ^{a/}	22,1	24,0	41,0	12,3	13,5	20,3	271,5	325,0	832,0	6,7	6,0	5,0	15,5	18,0	36,0	5,9	6,3	18,2	3,0	2,5	3,1	17,9	16,0	57,0	5,7	6,0	18,2	5,7	6,0	18,2			
	11,8	12,0	14,0	23,0	29,2	35,0	271,8	350,0	490,0	-	-	-	11,8	12,0	14,0	199,1	193,9	260,7	130,4	112,5	130,7	130,4	112,5	130,7	130,4	112,5	130,7	130,4	112,5	130,7			
	27,0	30,0	37,0	1,8	1,3	2,5	45,0	40,0	92,5	27,0	30,0	34,0	-	-	3,0	275,0	240,0	243,7	200,0	155,0	130,7	200,0	155,0	130,7	200,0	155,0	130,7	200,0	155,0	130,7			
Autres fruits	42,8	47,0	66,0	6,9	8,5	16,0	295,6	400,0	1056,0	18,0	19,0	22,0	24,8	28,0	44,0	72,0	81,0	107,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0
	2,1	0,6	4,0	47,8	50,0	60,0	100,4	30,0	240,0	-	-	-	2,1	0,6	4,0	81,0	107,0	107,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0	65,0	74,0	100,0
	27,0	30,0	37,0	1,8	1,3	2,5	45,0	40,0	92,5	27,0	30,0	34,0	-	-	3,0	275,0	240,0	243,7	200,0	155,0	130,7	200,0	155,0	130,7	200,0	155,0	130,7	200,0	155,0	130,7	200,0	155,0	130,7

Source: 1970: Ministère de l'Agriculture; 1980: Estimations d'experts.

a/ Non compris vesces

b/ Y inclus melons et pastèques

c/ En sec, vesces; en irrigué, alfalfa/luzerne

d/ Y inclus 15,000 ha d'irrigation printanière

e/ Y inclus 20,000 ha d'irrigation printinière

f/ Permanente; plus d'irrigation printanière

Note: S=Surface; R=Rendement; P=Production; E.s.= En sec; E.i.= En irrigué.

de produire en hiver sans chauffage), au Liban Nord (où la tradition existe) et sur le littoral, au nord et au sud de Beyrouth (déjà bien développé).

En ce qui concerne les différentes espèces, il est à prévoir une très forte augmentation de la production de salades, artichauts, courgettes, poivrons et fraises, et à moindre degré de tomates, concombres, haricots verts, oignons et melons.

Fleurs. Les perspectives des productions floricoles sont excellentes (rentabilité élevée, débouchés importants - sur le marché national et à l'extérieur), à condition que la production soit de qualité supérieure. La surface sous cultures de fleurs à couper est de 16 à 17 ha, en plein air et protégée. Il y a aussi 3 à 4 ha de plantes ornementales (développées à partir de produits importés). D'ici vingt ans la surface sous cultures florales protégées pourra atteindre 120 à 150 ha, concentrée au Liban Sud et au littoral nord de Beyrouth. Les espèces de fleurs à couper à cultiver sont : rose, oeuillet, gerbera, chrysanthème, strélitzia. Les productions florales en plein air (surtout bulbeuses) peuvent trouver de bonnes conditions de développement dans les zones irriguées de la Beqaa et du Akkar.

Pommes de terre. L'adoption de meilleures techniques culturales et de variétés mieux adaptées produiront des augmentations substantielles de rendement. Le développement d'une production de semences de pommes de terres est prioritaire, pour subvenir aux besoins du marché national et pour l'exportation.

Fruits. Les perspectives de production et de marchés sont bonnes pour toutes les espèces produites au Liban. Mais le développement de la production est largement conditionné par l'expansion de l'irrigation et l'adoption de méthodes de production intensives et modernes. L'urbanisation menace les plantations d'agrumes et les nouvelles plantations au nord de Tripoli et au sud de Saida seront à l'échelle modeste (manque de bons sols irrigués). D'autre part, la plantation de vergers modernes

et, particulièrement, la propagation de souches et d'arbres résistant aux "Tristeza" (maladie dévastatrice, tout comme le "Mal secco" qui a décimé le potentiel de production de citrons) conditionneront le développement projeté.

Le développement de l'irrigation au Sud encouragera la plantation d'oliviers irrigués. Dans les terrains montagneux de faible productivité, une expansion de l'oléiculture est à encourager. Le rendement des vieux vergers d'oliviers peut être doublé après une taille de rajeunissement et par l'adoption de pratiques culturales améliorées.

La demande soutenue pour les pommes de bonne qualité devra susciter un regain d'intérêt de la part des agriculteurs. Mais cela nécessitera l'utilisation de méthodes de production beaucoup plus intensives (rendement plus élevé) en montagne, et l'adoption de nouvelles variétés et pratiques culturales à la Beqaa. L'expansion des plantations de poiriers continuera, au moins si le problème des gels tardifs peut être éliminé ou limité (important tout comme pour les pommes et les fruits à noyau).

Les perspectives pour la production et la commercialisation de raisins de table sont excellentes (la réputation du pays pour ses fruits de haute qualité est bien établie), tandis que la production de raisins pour vin et arak suivra la demande du marché local.

La production de fruits à noyau connaîtra un développement important, mais sur une échelle plus modeste que les raisins ou pommes. L'expansion se situera en Beqaa Centrale ou au Mont Liban pour les cerises et pêches et au Beqaa Nord et la plateau du Akkar pour les abricots et prunes.

Actuellement en baisse, une production limitée de bananes sera maintenue au Liban Sud.

Il y a d'excellentes perspectives pour certains fruits cultivés en sec, principalement les amandes et les pistaches. Un programme de nouvelles plantations mérite d'être encouragé.

Le tableau 15 indique la surface cultivée et la production de quelques cultures fruitières importantes (excepté les agrumes et olives).

Tableau 15. Surface et production des "autres" cultures fruitières, 1974, 1980 et 2000 a/

(Hectares, tonnes)

Cultures	Surface		Production		Tendance de production (années soixante-dix)
	1970	1974	1970	1974	
Pommes	13.017	12.010	74.356 ^{b/}	142.171	Stationnaire ^{c/}
Poires	1.315	1.424	9.755	11.037	Hausse
Raisins	16.855	18.860	101.753	114.514	Forte hausse ^{d/}
Cerises	2.027	2.531	11.937	20.492	Hausse
Pêches	792	885	12.914	5.328 ^{b/}	Hausse
Abricots	2.481	3.033	12.952	5.479 ^{b/}	Hausse
Prunes	495	718	7.096	5.329 ^{b/}	Hausse
Bananes	2.418	2.517	36.037	47.203	Baisse
Amandes	919	1.367	3.521	3.587	Hausse

Source: Ministère de l'Agriculture.

a/ Sauf agrumes et olives (voir tableau 14).

b/ Production en dessous de la moyenne (importants dégâts de gels tardifs).

c/ 1980: 144.000 tonnes (estimation).

d/ 1980: 140.000 tonnes (estimation).

Blé et céréales. Si les céréales sont laissées en libre compétition, leur importance diminuera progressivement à l'avenir. En irrigué, les céréales ne pourront pas tenir la concurrence des cultures maraichères, fruitières ou de pommes de terre, qui donnent un plus grand rendement à un meilleur prix. Quant aux régions sèches, les céréales d'hiver les coloniseront pour longtemps encore à défaut de cultures plus lucratives. Cependant, certaines cultures prohibées gagneront de plus en plus de terrain si le gouvernement ne réussit pas à appliquer la loi à leur égard et si ses mesures de lutte ne s'accompagnent pas d'un programme

d'amélioration de l'infrastructure physique et de développement intégré de ces régions. Mais même dans les régions sèches les céréales auront une moindre importance dans l'avenir à cause du développement de l'irrigation dans ces régions (qui ouvrira la voie à d'autres cultures plus rentables), ou avec l'introduction de l'élevage et l'utilisation des fourrages et légumineuses fourragères. La production de blé par exemple, augmentera dans une faible mesure par rapport au niveau actuel: 52.000 tonnes en 1980 (40.000 hectares), 75.000 tonnes en 2000 (35.000 hectares). La diminution des emblavures sera plus que compensée par l'augmentation du rendement moyen à l'hectare, qui sera réalisée à travers le renforcement de la recherche agronomique, la création de nouvelles variétés encore plus adaptées et à meilleurs rendements, et le développement de nouvelles techniques irriguées. Mais en priorité le Liban devra s'orienter vers la production de semences de céréales (du fait des faibles superficies disponibles), entreprise bien réalisable car le pays possède un climat favorable, une technologie assez avancée et déjà une certaine expérience.

Légumineuses. Les légumineuses, plantes de culture sèche, ont leur place dans la rotation qu'elles garderont pour longtemps. Les cultures légumineuses sont d'importance à cause de leur valeur nutritive et de leur contribution à l'alimentation de la population en protéines et de leur capacité d'amélioration de la fertilité du sol dans le cadre de la rotation des cultures. L'expansion de la culture de légumineuses est conditionnée par le développement de nouvelles variétés adaptées à la grande culture et de variétés de haut rendement. Sur un autre plan, la culture de la bargelade (mélange de vesce et d'orge) devra connaître une expansion importante. Ce système agricole présente un grand avantage: il permet l'intégration de l'élevage de moutons et de la culture des céréales dans les régions sèches (300 à 500 mm), ce qui est d'une importance majeure à l'heure actuelle et s'affirmera à l'avenir.

Betteraves sucrières. La valorisation du périmètre autour de la sucrerie permettra la mise en culture de quelques 4.000 ha de betteraves sucrières. Des améliorations dans les pratiques culturales (par exemple, densité de

plantation, usage plus judicieux d'engrais, et surtout mécanisation), pourraient facilement aboutir à un rendement moyen de plus de 60 tonnes à l'hectare.

Tabac. La culture du tabac, spéculation socio-économique importante pour le Sud Liban, doit être exclusivement réservée à cette région (sauf quelques hectares irrigués de tombacs au Akkar) et maintenue autour de la superficie actuelle de 5.000 ha. Un doublement des rendements actuels pourra facilement être obtenu par les améliorations culturales et par la recherche et l'utilisation de meilleures variétés. En particulier dans le Nord (Akkar) et dans les zones intérieures et défavorisées du Sud qui à terme ne sont pas susceptibles à être irriguées, la culture mûriers/vers à soie doit être fortement encouragée; avec deux récoltes par année, cette spéculation est très rémunératrice.

Il existe aussi un nombre de "niches" qu'il faut exploiter et valoriser à fond, par exemple les plantes médicinales et aromatiques, les cultures traditionnelles, etc. Ces productions, il est vrai sur une petite échelle offrent d'excellentes perspectives et un revenu d'appoint non négligeable en milieu rural.

32.3 Perspectives des productions animales

Sur tout un autre registre se situent les productions animales, dont la justification a été mise en question à maintes reprises (exception faite pour l'aviculture, une spéculation artificielle dont le développement rapide ne fait aucun doute). En effet, pour les productions animales, bovines surtout, l'indispensable production fourragère ne dispose pas - sauf peut-être sur une échelle très restreinte - de conditions favorables qui assureraient le succès économique face aux utilisations alternatives de la terre, de l'eau et de la main-d'oeuvre.

Mais il n'y a pas de doute, les productions animales ont un rôle certain à jouer dans l'économie agricole du pays et au niveau de l'exploitation agricole, par exemple réduction du déficit de la balance commerciale, diversification d'une économie agricole dominée par des

produits particulièrement sujets aux fluctuations saisonnières et annuelles, mise en valeur des grandes étendues de pâturages et parcours, source de revenus stables). La production animale visera surtout les produits animaux frais et de haute qualité et des produits spécifiques au pays, pour lesquels il existe un excellent débouché, à des prix rémunérateurs.

Tableau 16. Evolution du cheptel, 1974, 1980 et 2000

(Milliers de têtes)

	1974	1980	2000
Bovins	48.000	40.000	74.000
dont vaches laitières	25.500	18.000	24.000
Ovins	242.000	130.000	350.000
Caprins	360.000	340.000	120.000

Source: 1974: Office de la Production Animale; 1980: estimations d'experts.

L'accroissement des productions animales proviendrait beaucoup plus de l'augmentation de la production par tête que de l'accroissement des effectifs (sauf pour l'aviculture), tableau 16. Il y aura même une diminution importante du nombre de chèvres. Ceci entraînera inévitablement une intensification des productions animales qui ne se traduira pas forcément par une diminution des coûts de production. Toutefois, dans certaines situations - par exemple pâturages de montagne ou en zone accidentée ou encore en zone semi-aride - le maintien de systèmes de production relativement extensifs pour les ovins et les caprins semble économiquement justifié.

Il est recommandé de mettre l'accent sur les productions suivantes dans l'ordre de priorité décroissante :

(i) production avicole (poulets de chair, et dans une moindre mesure, oeufs de table) et production ovine (lait et viande),

(ii) production caprine (lait et viande).

La production bovine - lait et viande - semble avoir, à moyen et long termes, un avenir très limité au Liban. Pour des raisons socio-économiques, il est recommandé d'appuyer certaines formes de développement laitier à partir de vaches laitières spécialisées, ainsi que la production de viande de boeuf en tant que sous-produit du lait.

Le développement des productions animales - limité par les ressources disponibles et qu'on peut raisonnablement espérer mobiliser - est reproduit ci-dessous. Bien que les objectifs paraissent ambitieux, ils sont réalisable à condition que les efforts des agriculteurs soient bien encadrés et fortement soutenus par l'administration agricole.

Tableau 17. Perspectives des production animales, 1974, 1980 et 2000
(Tonnes, pourcentage)

Produits	1974	1980	2000	Taux de croissance annuel 1980-2000
<u>Lait</u>				
Total ^{a/}	<u>94.900</u>	<u>61.800</u>	<u>169.500</u>	5,2
Vache	65.900	40.000	121.000	5,7
Brebis	11.000	5.000	33.300	10,0
Chèvre	18.000	16.000	15.000	-0,3
<u>Viandes rouges</u>				
Total	<u>12.600</u>	<u>7.040</u>	<u>12.800</u>	3,0
Bovins	4.800	3.240	6.100	3,2
Ovins	3.000	1.000	4.900	8,3
Caprins	4.800	2.800	1.800	-2,2
<u>Volailles</u>				
Oeufs	27.500	16.000	50.000	5,9
Poulets chair	19.200	27.000	92.000	6,3

Source: 1974: Office de la Production Animale; 1980: estimations d'experts.

a/ Quantités disponibles pour la consommation humaine.

Le secteur avicole se développera de façon satisfaisante; la production de poulets de chair suivra aisément la demande (accrue par un transfert de la demande de viande rouge vers la viande de poulet); de même, la production d'oeufs de table, qui nécessite un investissement plus important et une rotation plus haute, permettra toujours l'exportation vers les pays du Moyen-Orient. De plus, l'avance technologique sur les pays voisins permettra la production de souches avicoles améliorées pour les besoins du marché national et pour l'exportation, ainsi que l'exportation d'oeufs d'un jour et surtout d'oeufs à couver. A terme, la reconstruction et l'équipement d'un grand nombre de poulaillers devrait s'accompagner d'un changement dans la répartition géographique des principales régions de production (régions nord et, surtout, sud du pays - conditions climatiques plus favorables).

L'élevage caprin et ovin extensif est étroitement lié au problème du développement des pâturages et parcours, qui ne pourra être résolu sans l'intervention des pouvoirs publics. Le système de production ovine intensive (petits troupeaux dans le cadre d'une association traditionnelle agriculture - élevage) mérite d'être encouragé car il vise à la création de petites exploitations polyvalentes. L'élevage caprin intensif, de chèvres améliorées en stabulation permanente et alimentation mixte (fourrage cultivé - concentré - parcours), devrait **remplacer avantageusement** l'élevage de la vache laitière dans les plus petites exploitations agricoles, notamment dans le Sud-Liban et le Mont-Liban.

Quant à l'élevage bovin, à spéculation mixte lait et viande, il faut distinguer entre une production extensive paysanne de petite taille et une production intensive du type industriel dans des unités commerciales. La première se rattache au développement du système de production en sec et sera développée dans ce cadre. La production de viande se fera en utilisant les veaux mâles, les génisses éliminées de la reproduction et les vaches reformées pour production de viande. On pourra introduire aussi, à titre d'essai et en cas de réussite à une plus grande échelle, des centres d'embouche de taurillons, rattachés à de grandes exploitations de culture en sec et basé sur une production

fourragère intensive hivernale en sec. La production laitière intensive entrera en compétition, par les besoins en cultures fourragères avec les utilisations alternatives plus rentables des surfaces à potentiel élevé, surtout fruits et légumes, et se verra limitée de ce fait aux zones dont les conditions seraient particulièrement favorables.

L'élevage porcin, sur une échelle restreinte, offre de bonnes perspectives grâce à un marché en expansion. Un système de production intensive devrait vite et bien rémunérer les investissements dans ce secteur.

L'analyse des différents systèmes de production bovine, ovine et caprine est contenue dans le document sectoriel sur l'élevage.

Finalement, il reste à indiquer les possibilités limitées mais non sans importance pour développer l'apiculture, l'élevage de petits animaux (cailles, etc.), des animaux domestiques, etc.

32.4 Les perspectives de la pêche

La pêche maritime se trouve encore au stade artisanal traditionnel, aussi bien en ce qui concerne la structure des unités de pêche, leur équipement et leurs méthodes que la commercialisation et la distribution des poissons. Son importance se limite à une prise totale annuelle de 6.000 tonnes, complétée par une quantité égale d'importations. L'assainissement et la modernisation du secteur ainsi qu'une gestion optimale des eaux territoriales permettront d'améliorer la qualité des poissons et d'augmenter le volume des prises jusqu'à 10.000 tonnes par an d'ici dix ans. Il y a également des possibilités limitées de développer les pêches en eau douce (truite, carpe, etc.).

32.5 Les perspectives des industries alimentaires

Reste à évoquer le cas des industries alimentaires. La production agricole locale tournée vers des produits de qualité, diversifiés, et qui souvent tireront leur valeur de leur fraîcheur ou de leur date d'apparition sur le marché, ne fournit pas une base favorable pour des

activités de transformation à grande échelle. En revanche, et surtout si le Liban peut s'assurer à long terme de relations privilégiées avec ses voisins, les industries alimentaires peuvent être alimentées par un commerce d'importation - réexportation dont les entrepreneurs libanais ont montré qu'ils connaissent bien les rouages et les opportunités qu'il peut offrir (par exemple: jus de fruits; articles de cuir; boyaux; conserverie - "hommos", "foul" et autres plats locaux; huiles végétales).

32.6 Les implications pour la sécurité alimentaire

La confrontation de la demande et de la production fait ressortir le taux d'autosuffisance des productions agricoles, tableau 18. Les taux d'autosuffisance pour les produits de base, déjà très bas en 1970, ont encore chuté en 1980. Mais à long terme, il serait possible d'atteindre à nouveau les taux d'autosuffisance de 1970. Donc, un taux d'autosuffisance pour les produits de base de 15 à 20 pour cent est un objectif réalisable à long terme. En ce qui concerne les produits horticoles, l'actuelle position favorable devrait encore s'améliorer.

Tableau 18. Evolution de l'autosuffisance pour les principaux produits agricoles, 1970, 1980 et 2000

(Pourcentage)

Produit	1970	1980 ^{a/}	2000 ^{a/}
Blé	13.3	12.7	11.0
Légumineuses	45.5	47.6	93.5
Sucre brut	19.4	5.0	18.2
Huiles végétales ^{b/}	41.8	30.3	36.9
Pommes de terre	162.4	175.1	220.8
Légumes	119.3	127.0	168.4
Agrumes	315.4	368.4	235.0
Autres fruits	156.8	178.0	246.9
Boeuf et veau	10.3	14.7	12.2
Mouton et agneau	29.9	21.2	15.7
Poulet	94.0	100.0	100.0
Oeufs	325.6	160.0	208.0
Lait (total)	28.8	16.8	18.9

Source: 1970: Sur la base d'informations du Ministère de l'agriculture, 1980: estimations d'experts.

^{a/} Sur la base de la demande maximale.

^{b/} 80 pour cent de la production d'olives (21.8 % huile), 100 % tournesol (33 % huile) et 50 % arachides (46 % huile).

Donc, il est évident que le Liban ne peut éviter d'assurer une part considérable de sa consommation totale par des importations directes (blé, sucre, lait, huiles végétales, viande rouge) ou indirectes (aliments concentrés pour l'aviculture). Cela signifie que les prix directs de la consommation seront beaucoup plus ceux du marché d'importation que ceux de la production locale. De ce point de vue, les contrats d'approvisionnement à long terme et les moyens de stockage sont des éléments de sécurité essentiels beaucoup plus que la production locale. Le rôle d'entrepôt transformateur possible pour le Liban lui serait un fort atout pour jouer ce jeu; il serait dans son intérêt de pouvoir l'institutionnaliser sur un plan régional.

33. Une Nécessité Absolue : La Sauvegarde du Patrimoine

La situation actuelle du patrimoine foncier, forestier et hydraulique et les tendances de leur évolution sont préoccupantes. La sauvegarde et le développement de ce patrimoine se situent donc au premier plan de la politique agricole pour l'avenir.

33.1 Protection et aménagement des terres agricoles

Le rythme actuel d'utilisation des terres agricoles (et parmi les plus riches) au bénéfice de l'urbanisation est tel qu'il met en danger le maintien à terme d'une production alimentaire significative dans le pays. Il faut d'urgence assurer une protection totale et définitive des terres agricoles les plus productives ("prime agricultural land"). Ces terres de haut potentiel sont du point de vue agricole et sécurité alimentaire strictement irremplaçables et elles seules permettent une agriculture moderne - donc mécanisée, compétitive et rentable. En ce qui concerne les terres agricoles les moins productives, il importe d'arrêter les phénomènes d'abandon et de déshérence, notamment par expérimentation de nouveaux systèmes de gestion, par reboisement, etc.

La protection des terres agricoles se fera par la mise en place d'un système d'intervention basé sur l'établissement de plans d'occupation des sols, la création d'un droit "d'usage des sols" (après enregistrement de l'usage effectif des sols) et l'instauration de fiscalité foncière et immobilière.

L'utilisation rationnelle des terres (sols, eaux et végétations) - dans le cadre d'un plan d'aménagement du territoire national - sera planifiée conformément à leurs vocations et aux besoins économiques et sociaux du pays. Cela comprendra l'inventarisation et l'évaluation des ressources en terres et en eau ainsi que la planification de leur utilisation; la délimitation et la cartographie des terres agricoles, forestières et pastorales, et l'établissement de systèmes d'aménagement et de structures de production pour les différents modes d'utilisation des terres.

L'aménagement des terres agricoles suivra les principes de base suivants:

- priorité aux terrains dont la valorisation est la plus satisfaisante en raison de la nature du sol, des possibilités d'irrigation et de la disponibilité de main-d'oeuvre.

- programmes cohérents intéressant l'ensemble d'une zone territoriale à rénover et en associant l'oeuvre d'aménagement des structures à l'oeuvre d'irrigation.

- intervention de manière intégrée et complète au niveau de la zone de développement et de chaque exploitation de manière à lier toutes les phases de mise en valeur (depuis la récupération des terrains jusqu'à leur mise en production).

- promotion de l'exploitation des terres indivises, abandonnées et appartenant à des émigrés. L'association de petites exploitations prenant en charge des terres incultes permettra la construction d'unités de production de dimension viable, et donc, le développement d'une agriculture rationnelle et efficace à côté d'exploitations de moyenne et de grande taille. Une telle structure agricole, capable de retenir la main-d'oeuvre sur place, freinera l'exode rural et l'abandon des villages et des communautés rurales dans des régions qui autrement seraient condamnées pour l'agriculture.

33.2 Développement du patrimoine forestier

En ce qui concerne les zones de forêts - et de même pour les pâturages - le problème n'est pas essentiellement du ressort des mesures foncières (les erreurs graves du passé concernaient la gestion de ces espaces). Les problèmes essentiels se situent sans doute au niveau de l'organisation, de la "police", des conditions d'exploitation et des ressources financières.

La forêt libanaise, richesse unique dans le Moyen-Orient, est en dégradation constante et même accélérée ces dernières années. Ce grave phénomène de déboisement, qui a pris des proportions alarmantes, risque de compromettre l'avenir du pays, notamment son potentiel forestier, agricole, hydraulique et touristique. Face à cette situation, il faut arrêter d'urgence la détérioration du patrimoine forestier, et par des actions énergiques mettre en oeuvre un nouveau développement de cette ressource nationale par sa restauration et son extension. Cette entreprise de longue haleine - de très haute priorité - devra permettre de couvrir à terme au moins 20 pour cent du territoire en forêts. Ceci suppose non seulement des actions techniques et un programme financier mais aussi un renforcement du pouvoir central afin que ses agents puissent faire respecter les nouvelles forêts.

33.3 Utilisation rationnelle et développement des ressources hydro-agricoles

Le renforcement du potentiel de production agricole dépend premièrement et largement de la politique d'utilisation et de développement des ressources hydro-agricoles. Elle s'orientera à partir des points suivants:

- protection stricte des surfaces irrigables et irriguées, surtout celles des plaines et de la bande côtière.

- réhabilitation et modernisation des périmètres d'irrigation existants (y inclus Qasmieh).

- développement rapide, mais contrôlé, des irrigations à partir d'eaux souterraines et gestion de leur exploitation par un contrôle suivi de leurs aquifères afin de maintenir des conditions optimales de pompage et de qualité des eaux dans le futur. A cette fin, une nouvelle législation sur l'exploitation des eaux souterraines devrait être élaborée.

- préparation détaillée et exécution des projets de moyenne et de grande hydraulique, après révision éventuelle en vue de leur fractionnement - 2.000 à 3.000 ha, donc, des projets à la mesure du pays et adaptés à ses conditions - ce qui par la même occasion simplifierait les problèmes de financement et de soutien de l'état. Ce fractionnement permettra aussi le développement de surfaces où la rentabilité économique à long terme est pleinement assurée. Si actuellement de tels investissements apparaissent prématurés, les préparatifs techniques et juridiques doivent par contre être poursuivis: compléments d'études, expérimentation, formation des cadres, planification, mise au point de la législation, etc.

La concentration des actions sur une seule région doit être évitée, mais il ne faut pas refaire l'erreur du passé de vouloir exécuter tout à la fois. Il est aussi important que tout projet soit exécuté jusqu'au stade final: amenée d'eau et mise en place des systèmes d'irrigation (modernes). Finalement, tout projet doit intéresser le plus grand nombre d'agriculteurs.

33.4 Aménagement et gestion des pâturages et parcours

L'utilisation individuelle et anarchique des pâturages et parcours conduit à leur destruction, ou tout au moins en réduit la productivité. Il faudra agir en faveur du bien-être de la communauté et des exploitants individuels par une politique de réglementation et d'appui technique. Encore que l'exécution de cette politique repose sur une stricte discipline dans l'exploitation des pâturages et le respect de l'ordre public et des lois, notamment dans les zones frontalières. Il faudra:

- instituer un cadre légal pour l'utilisation des parcours et définir les formes de gestion des pâturages et parcours.

- dans les zones au dessous de 1500 m d'altitude (limite de la flore de basse altitude), créer des périmètres de pâturages gérés en commun et fixer les troupeaux sur les piémonts; dans la haute montagne (au-dessus de 1500 m), réglementer l'accès pour la transhumance; et, dans le secteur forestier, le Service des Forêts devra réglementer le droit de pâturage en tenant compte des zones de mise en défense et du rôle que peut jouer la chèvre dans le nettoyage du sous-bois.

- améliorer la productivité des parcours par des actions de grande envergure.

34. L'Option Fondamentale: Une Agriculture Compétitive

34.1 Agriculture compétitive et politique agricole

La force et le succès économique du pays résident dans son système économique libéral basé sur la libre concurrence des entreprises privées et sur l'ouverture des marchés vers l'extérieur. L'agriculture ne pourra faire exception puisqu'elle est appelée à être et à rester un élément intégrant et vigoureux de l'économie nationale remplissant son rôle selon les objectifs généraux de la politique énoncée.

L'option fondamentale pour une agriculture compétitive est à la fois la conséquence inéluctable du principe de l'économie peu protégée et la condition d'un flux d'exportations. Il est évident que sur les marchés extérieurs les produits libanais subiront la concurrence internationale et devront faire face aux standards de qualité et aux prix pratiqués sur ces marchés. La compétitivité s'impose donc à ces productions par la nature du produit et sa destination même.

Le fait qu'une partie de la production agricole nationale doit nécessairement être compétitive, exige l'adoption de cette option pour l'agriculture dans son ensemble. Une scission entre les différents secteurs de l'agriculture, conséquence d'une option différente pour d'autres productions, ne pourra pas être maintenue du point de vue social et politique et est à exclure. D'ailleurs, l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires au meilleur prix - objectif

important de la politique agricole du pays - ne pourra être atteint qu'à travers une agriculture compétitive ouverte sur les marchés mondiaux.

L'option économie d'abord implique aussi qu'il faut, par la mise en place de mesures compensatoires, écarter le spectre de la régression et même de la disparition de l'agriculture dans la plupart des zones à faible potentiel ou très défavorisées. Mais une agriculture "moderne" - qui seule peut convenir à un Liban à salaires plutôt élevés et à niveau de vie non agricole en croissance - ne peut fonctionner sans un environnement favorable. Il faut qu'une politique agricole favorable et persévérante ait poussé à sa création. Cela implique que le gouvernement assure un cadre institutionnel, administratif et légal adéquat à l'agriculture et crée des conditions favorables au libre développement de l'agriculture suivant les règles d'entreprises privées rationnelles et économiques et dans le respect de l'intérêt commun.

Il faudra toutefois éviter deux écueils. D'une part, l'excès d'intervention et le dirigisme excessif - guère envisageable - et d'autre part, le libéralisme absolu. Ce dernier menace de faire dégénérer les structures économiques libérales à cause :

- de l'atomisation des canaux de distribution,
- de la domination des économiquement faibles par des entreprises monopolistes puissantes,
- d'accords sous-entendus, clandestins ou manifestes, des producteurs et distributeurs au détriment des consommateurs.

34.2 Mesures pour établir et maintenir des conditions adéquates de concurrence

Dans le cadre de cette politique libérale, le Gouvernement devra intervenir et prendre des mesures pour établir

des conditions adéquates de concurrence, pour permettre à l'agriculture d'établir des structures de production adaptées et pour stabiliser les marchés et les prix (discutées ci-après). Les

mesures générales suivantes visant à favoriser la concurrence, mais aussi à placer les entreprises agricoles dans un environnement favorable à la modernisation et l'efficacité, sont à envisager :

- Promotion de la transparence des marchés : informations sur les prix de production (à la ferme) et de gros.

- Etablissement de statistiques sur la production et la consommation et sur l'offre et la demande des principaux produits agricoles, y inclus les prévisions de récolte et de mouvements cycliques des marchés, afin de permettre aux agents économiques de faire les ajustements nécessaires.

- Etablissement et amélioration des infrastructures et commercialisation adéquate, notamment marchés de production et de gros (distribution), silos et entrepôts de stockage, abattoirs, centres de collecte et de transformation de lait, centres de conditionnement.

- Promotion de la création de coopératives et autres groupements de producteurs ayant pour but l'amélioration de la qualité, la constitution de lots homogènes importants et la commercialisation efficace de produits (par exemple produits horticoles).

- Etablissement et contrôle du respect de standards de qualité et d'hygiène et de normes de commercialisation pour les produits agricoles (fruits, légumes, fleurs, produits avicoles, aliments concentrés, lait et produits laitiers, semences et plantes certifiées) et, au préalable, établissement, mise à jour et renforcement des législations.

34.3 Mesures pour stabiliser les marchés et les prix

Dans l'option d'une production mécanisée, à salaires assez élevés, avec des achats d'inputs coûteux - c'est-à-dire avec des charges financières lourdes et rigides - l'instabilité des recettes est insupportable et ne peut servir de base à des entreprises "modernes". La parade la plus judicieuse, outre l'essai de stabilisation des quantités produites par l'irrigation et une haute technicité, c'est la promotion d'une

certaine diversification ainsi que l'insertion de productions à prix relativement stables : agrumes, certains fruits cultivés en sec, blé irrigué, betteraves, lait et viande de moutons et de chèvres, etc.

Par contre, le soutien des prix ne doit être envisagé que si des arguments économiques très sérieux le justifient car c'est une très mauvaise méthode pour soutenir les revenus des agriculteurs pauvres ou de lutter contre la vie chère. Le soutien des agriculteurs pauvres ne se fait que très inefficacement par le soutien des prix qui bénéficient essentiellement aux riches (de même que la subvention des inputs). Si les agriculteurs sont pauvres c'est surtout parce qu'ils ont des exploitations trop petites et donc une très faible production à mettre sur le marché. Sans doute le prix n'en est pas une variable négligeable, mais l'essentiel est la transformation structurelle qui accroîtra la dimension économique des entreprises et la productivité des travailleurs. C'est en vendant plus et non plus cher que les agriculteurs amélioreront leur sort.

Cela dit, il y a des raisons valables qui font qu'il faut considérer et décider des interventions plus directes et spécifiques au niveau des produits, notamment des mesures spéciales de soutien aux productions jugées essentielles (blé, sucre, lait, viande) ou d'une importance sociale (tabac, vers à soie). Mais, ces mesures doivent pleinement se justifier quant à leur coût économique et il faut s'assurer qu'ils bénéficient réellement aux agriculteurs.

Stabilisation des prix et des marchés à la ferme. En ce qui concerne les cultures de base ou d'importance sociale, la continuation du soutien des prix à la production se justifie. Toutefois, on doit fixer et garantir les prix minima (sur la base des coûts de production et en fonction de la rentabilisation de ces spéculations), bien avant les dates de plantation des cultures. Et c'est aux services du Ministère de l'Agriculture qu'incombe la préparation du dossier et la recommandation du prix de soutien, décidé de commun accord avec l'organisme de gestion. Les systèmes de soutien des prix à la ferme seront maintenus pour le blé et le sucre (sécurité alimentaire, diversification), le tabac et les vers

à soie (raisons sociales). Quant au lait, un prix minimum sera garanti, mais soutenu indirectement à travers les groupements et coopératives par subventions à la production de fourrages, aux achats d'animaux reproducteurs, au transport du lait collecté; et, par financement de nouvelles implantations de centres de collecte de lait, de campagnes de vaccination, de déparasitage, de services techniques, etc. Dans le futur, un soutien à la production de légumineuses pourra être considéré (qualités nutritionnelles, importance agronomique).

Quant aux productions horticoles et avicoles - secteurs compétitifs par excellence, un système de soutien des prix ne sera pas installé, sauf de façon exceptionnelle dans la forme d'un "filet de sécurité". Cette intervention de stabilisation aura pour but d'empêcher les baisses excessives des prix à la ferme (par système mutuel de compensation alimenté par des contributions volontaires ou par paiements compensatoires).

Dans ce contexte et en particulier pour ces mêmes produits, le système de calendrier agricole doit être continué (aussi bien pour l'importation que pour l'exportation). L'importation de céréales secondaires sera libre pour promouvoir un développement optimal de l'aviculture.

Pour certains produits, des mesures d'intervention viseront à stabiliser les productions et en augmenter la rentabilité et la qualité :

- sucre : par "contrat sucrier", engagement d'intervention dans des limites minima et maxima déterminant ainsi la production, la transformation en sucre et la politique d'intervention. La subvention du prix du sucre national serait distribué entre betteraviers et sucrerie selon un pourcentage préétabli, revu à intervalle de quelques années.

- tabac : licences de culture aux seules exploitations familiales, et sur base d'une production à fournir (et non de la surface cultivée), accordées par un "office de tabac" (à créer, et à rajouter à l'Office de la Soie), responsable des autorisations, de la promotion et du contrôle de la qualité, de l'achat et de la revente du tabac). Une "agence de manufacture du tabac", essentiellement privée, se chargera sous contrat du conditionnement et de l'écoulement du tabac (ainsi que de la fabrication, de l'importation et de la distribution de cigarettes).

Stabilisation des prix et des marchés à la consommation. Quant à la lutte contre la vie chère, surtout dans un pays comme le Liban, elle ne se fera pas par des subventions à la consommation qu'il faut d'urgence réduire et supprimer. Il y a peu ou pas de raisons pour une subvention du prix du pain (le prix actuel est nettement supérieur au prix officiel, "fuites" importante de blé...) ou du sucre (de faible importance nutritionnelle)^{1/}. Il faut procéder au contrôle des importations des produits de base - blé, sucre, huiles végétales, lait et viande rouge - et de leur commercialisation. Cela se fera par des opérations directes du gouvernement ou par des licences d'importation à des conditions préfixées. Les prix à la consommation devraient être libérés autour d'une marge fixée annuellement et rigoureusement contrôlée. Aussi, ces importations devraient être soumises à une taxe d'accise mobile (en dessus d'éventuelles taxes douanières, p.ex. lait en poudre, tabac, etc), qui servirait à alimenter des caisses de compensation pour financer le développement des cultures respectives et pour aider à la stabilisation des prix à la consommation.

D'autre part, comme indiqué plus haut, il faut organiser la concurrence par de multiples actions. Cela semble préférable à la subvention de la consommation qui coûte cher car elle bénéficie à d'autres que le groupe-cible. En contre-partie de la hausse des prix provoquée par la suppression de ces subventions, les revenus réels (pouvoir d'achat) des consommateurs devraient être améliorés par un grand nombre de mesures : progrès agricole général, abaissement du coût des transports, concurrence accrue et information meilleure sur les marchés, etc. Mais il faudrait aussi des mesures spécifiques pour les consommateurs pauvres. La plus efficace semble être la création (et le développement) de magasins populaires (coopératifs) vendant en quantités limitées un tout petit nombre de produits de base. Cela aiderait vraiment les plus pauvres et coûterait beaucoup moins cher que les subventions annuelles. Grâce aux économies réalisées, des travaux fondamentaux d'infrastructure sociale : habitation, routes, eau, écoles, hopitaux, irrigation, etc. pourraient être financés. Cela sortirait les pauvres de leur misère de façon plus durable que les subventions sans fin.

^{1/} Bien que la question du prix de l'énergie et, plus généralement des dérivés du pétrole n'est pas discutée ici, il est évident que la politique de subvention des carburants est une aberration économique. Elle pousse au gaspillage et prive l'Etat de la meilleure des bases fiscales.

35. Conséquence Inéluctable : Réforme des Structures et des Institutions d'Appui

Il faut des structures adéquates pour que l'agriculture libanaise puisse être compétitive. Ces structures n'existent pas encore; et cela est un obstacle majeur, peut-être le principal obstacle, au développement de l'agriculture libanaise. De même, les institutions publiques d'appui (crédit, recherche, enseignement et vulgarisation) font tout simplement défaut ou ne sont pas à la hauteur des tâches futures. Les interventions de la politique agricole ne seront décisives qu'en assurant à l'agriculture des structures appropriées et des institutions efficaces. La mise en exécution des mesures préconisées et l'aboutissement aux solutions espérées est un oeuvre de longue haleine.

35.1. Structures des exploitations agricoles

Les interventions - qui revêtent un caractère prioritaire - se situeront sur les plans de la mode de tenure, de la taille et de la fragmentation des exploitations et viseront, en particulier, à améliorer les conditions de tenure, à accroître la mobilité de la terre, à créer des unités économiquement viables et à réserver les terres agricoles aux seuls agriculteurs.

Code de la Terre. Un code de la terre sera établi comprenant toute la législation y relative. Dans le cadre de la réglementation sur la création "d'un droit de l'usage des sols", le code de la terre stipulera que : (i) chaque vente et achat de terres agricoles devraient être autorisés par l'Office Foncier (sous conditions stipulées), l'Office Foncier se réservant le droit de préemption sur les terres agricoles, (ii) la succession à la propriété des terres agricoles doit être autorisée par l'Office Foncier, en réservant l'accession en priorité aux personnes exploitantes ou, le cas échéant, en constituant une obligation de vente ou de location à moyen ou long terme à des agriculteurs exploitants.

Mode de tenure. Bien que la majorité des exploitations soit déclarée en faire-valoir direct, le fermage et le métayage sont importants, particulièrement dans les zones à vocation agricole - la Beqaa et le Akkar. En plus, les pratiques de location de terre, d'eau etc. pourraient se développer fortement en réaction à la fois à l'exiguïté des propriétés et des exploitations, à l'impossibilité d'acquérir du terrain à cause des prix exorbitants que diffuse la spéculation foncière à partir des zones d'extension urbaine, et à cette gestion "à temps partiel et revenu partiel" qui caractérise une fraction importante du secteur.

L'amélioration des conditions de tenure est donc un facteur clef pour le passage à des formes d'agriculture "moderne" et pour l'amélioration de la justice sociale dans les campagnes. Elle se fera par une réglementation sur la durée minimale des baux à cinq ans, et sur leur forme écrite et sur leur enregistrement sur le registre foncier, pour finalement remplacer les conventions orales. La réglementation stipulera aussi, la durée minimale de résiliation et la clause de tacite reconduction, le droit de préemption en cas de vente, la transmission des baux par héritage, les indemnités pour défaut de jouissance et améliorations apportées, et la procédure d'arbitrage. Le paiement des loyers stipulés dans les contrats à long terme sera indexé. La conclusion de contrats à long terme sera encouragée par l'octroi d'une réduction de l'impôt foncier sur ces terres.

Le faire-valoir direct sera encouragé afin d'augmenter la stabilité des exploitations (améliorations foncières permanentes, association de l'agriculture à élevage, etc.) et de créer des exploitations rentables de surfaces suffisantes. Les mesures d'intervention comprendront : (1) une législation sur la succession sanctionnant l'indivision et donc empêchant la fragmentation des domaines agricoles, et (ii) l'octroi de crédit à long terme pour acquisitions de terrains agricoles et pour améliorations foncières.

Dimension des exploitations. La trop faible dimension est un obstacle à l'intensification des opérations, notamment à la mécanisation. La création d'unités d'exploitation plus grandes doit être encouragée. Sur ce plan, il faut déterminer la surface minimale d'exploitation, aussi bien pour une petite exploitation familiale que pour une grande exploitation (surface optimale pour rentabilité maximale). Les mesures envisagées incluent celles déjà spécifiées ci-haut pour le faire-valoir direct; une législation octroyant un droit de préemption aux agriculteurs en cas de vente de terrains agricoles; la création d'associations ou sociétés locales de mise en valeur, avec droit de préemption en faveur des occupants de la zone; la législation et l'impôt foncier sur les terres inoccupées, abandonnées ou incultes. La création d'emplois non agricoles dans les régions rurales aidera les petits exploitants agricoles à sortir de l'agriculture.

Fragmentation des exploitations. La solution est ici autrement plus difficile, mais des actions de remembrement de grande envergure sont indispensables, principalement dans les nouveaux périmètres d'irrigation à aménager. Le Service du Cadastre et le Plan Vert en coopération avec des organismes de remembrement locaux pourraient être chargés de la préparation et de l'exécution de ces travaux complexes. L'échange de parcelles à l'amiable est à encourager, mais une législation est aussi nécessaire, rendant le remembrement obligatoire si les deux tiers des propriétaires en font la demande.

35.2. Mécanisation et équipement agricoles

Le développement futur du secteur agricole dépend largement de l'avènement d'une agriculture mécanisée et bien équipée. L'introduction et l'application généralisée de moyens techniques modernes sont un facteur décisif pour l'augmentation de la productivité du travail et la rationalisation des productions agricoles. La mécanisation et l'équipement

agricoles sont aussi nécessaires pour remédier au manque et au coût élevé de la main d'oeuvre.

La mécanisation doit initialement être encouragée sur un niveau modeste et à échelle réduite, mais après cette période de démarrage les opérations devraient s'intensifier et les solutions préconisées seraient à technologie avancée. Bien qu'une intervention directe du secteur public ne parait pas souhaitable, sauf en ce qui concerne l'élimination d'obstacles infrastructurels et physiques au progrès de la mécanisation, un rôle positif de soutien efficace est fortement recommandé. D'emblée, le gouvernement devrait stimuler et soutenir les voies normales d'approvisionnement et la reprise et le développement des services de mécanisation aux agriculteurs. La promotion d'associations d'achat, d'emploi et même de réparation de machines et équipements comme le développement d'entreprises de services à la ferme sont à encourager fortement.

Le rôle du secteur public dans les domaines de la formation de la vulgarisation et de la recherche appliquée doit être rétabli, sous l'initiative du Comité de Mécanisation Agricole. Il faut :

- pour chaque type d'exploitation, démontrer les techniques d'exploitation mécanisées optimales et assurer la formation de base et la vulgarisation y relatives.
- des recherches appliquées et expérimentations sur l'adoption de systèmes de mécanisation pour diverses cultures et spéculations et sur les meilleurs choix techno-économiques de divers machines, matériels et équipements, et en diffuser les résultats.

Il importe aussi de traiter les problèmes organisationnels et des améliorations lourdes au niveau des exploitations au fur et à mesure que les mesures de réforme agraire discutées ci-dessus s'exécutent.

35.3. Crédit agricole

L'amélioration des conditions de financement de l'agriculture, est de toute évidence, l'un des moyens les plus urgents et les plus utiles pour permettre, d'une part, la réhabilitation de l'agriculture, affectée par les événements et, d'autre part, son développement progressif dans le cadre d'une stratégie d'ensemble. La situation actuelle du crédit agricole, laissée à l'initiative d'intérêts privés et possédant des moyens financiers diversifiés, ne peut permettre à la petite et moyenne agriculture de trouver un nouveau souffle.

L'option fondamentale est de développer en complémentarité la BNDA et l'UNCC, dont les actions seraient harmonisées dans le cadre d'une politique de crédit souple, capable de s'adapter aux conditions changeantes de l'économie. Les deux institutions devront collaborer de façon harmonieuse avec toutes les structures de développement mises en place. Tandis qu'au début, ces institutions suivent et stimulent la demande et les besoins, graduellement elles devaient prendre l'initiative et contribuer à modeler les développements futurs du secteur.

Il est nécessaire et urgent de promouvoir la création et la mise en place d'un véritable établissement de crédit agricole, conçu dans une perspective de service, et non d'un simple fonds de développement dont les opérations de prêts trouveront assez vite leurs limites en volume et qui ne saurait pas toucher tous les agriculteurs, surtout ceux qui sont éloignés des centres urbains.

Dans cette optique, la BNDA aura pour vocation :

- au moins pendant une longue période, d'être une banque de développement uniquement consacrée aux besoins de l'agriculture. Cela

n'exclut pas, bien au contraire, qu'elle appuie la transformation et la commercialisation des produits agricoles, en partie à l'exportation, et finance les importations de produits et équipements nécessaires à l'agriculture. De même, sur des bases saines, elle devrait encourager l'agriculture du type industriel.

- d'être proche de la petite agriculture, du moins celle apte à utiliser de façon efficace le crédit.
- de devenir un établissement aussi bien de prêts à court terme que de financement du moyen terme (y inclus un rôle progressivement important de collecte et réinvestissement de l'épargne des agriculteurs).
- de s'intégrer au système bancaire et aux ressources qu'il peut apporter.

La politique de crédit adoptée devrait cadrer dans le plan de développement national et s'accorder aux priorités y exprimées. L'élément conditionnant le succès de la politique de crédit agricole sera la disponibilité du crédit, partout et à des conditions supportables :

- Les crédits seraient essentiellement à court (jusqu'à deux ans) et moyen termes (jusqu'à 10 ans).
- Les taux d'intérêt devraient dépendre directement de la rentabilité des projets à financer (mais devraient être supportables) et seraient sans doute voisins de ceux que les banques commerciales appliquent à leurs meilleurs clients. Ces taux seraient déjà largement préférentiels pour les petits et moyens agriculteurs. Ils devraient être suffisants à couvrir les charges, constituer des réserves et faire des excédents raisonnables à la BNDA. En effet, il est crucial que la banque

puisse opérer de façon indépendante, qu'il y ait un développement auto-entretenu de ses opérations. Cela n'interdit pas des financements à des taux privilégiés afin de promouvoir certaines actions de développement prioritaires.

- Quant aux garanties de remboursement, la meilleure garantie est la bonne adaptation aux besoins financiers de l'agriculteur pour un meilleur fonctionnement de son exploitation. Les garanties réelles et personnelles sont importantes, mais la flexibilité devra guider leur application.

La deuxième composante institutionnelle de crédit agricole est l'UNCC. Comme indiqué, L'UNCC devrait être étroitement concerné à la mise en place de la BNDA, afin d'organiser et promouvoir de façon efficace le marché du crédit, où elle a un grand rôle à jouer, particulièrement auprès des petits agriculteurs. La mission de l'UNCC est de devenir le banquier des coopératives, et non des coopérateurs, l'associé des coopératives et leur conseiller, et non le conseiller des coopérateurs. L'UNCC pour être efficace et remplir sa mission a besoin d'un soutien financier et privilégié des coopératives.

Sa structure et surtout ses moyens financiers devront être revus, dans le sens d'une amélioration de ses fonds propres et de ses ressources à long terme. Sa structure pourra être largement améliorée, à partir du jour où elle sera autorisée à moduler ses conditions d'intervention, et à intégrer ses coûts de gestion. L'UNCC verra son influence très largement étendue dès qu'elle pourra apporter une assistance financière complète aux coopératives sous la forme de crédits rapides, structurés et bien dosés (plutôt que des financements à très bas taux d'intérêt). Le principal effort serait de tout mettre en oeuvre pour aider les coopératives à constituer des fonds propres (prêts participatifs) et une structure financière solide.

35.4. Recherche, enseignement et vulgarisation agricoles

Une agriculture moderne, susceptible de suivre le progrès technique pour être et rester compétitive, a besoin d'institutions de support assurant :

- l'élaboration du progrès technique ou son adaptation aux conditions du pays (recherche agricole),
- la formation de chefs d'exploitation et d'ouvriers agricoles qualifiés (enseignement agricole), et
- la diffusion des nouvelles techniques, l'animation des agriculteurs et la mise à jour de leur connaissances et aptitudes (vulgarisation agricole).

Ces trois secteurs d'activités sont très interreliés et la stratégie et les actions futures doivent être conçues de façon coordonnée.

Recherche agricole ^{1/}

Comme démontré plus haut, dans une économie très ouverte, l'agriculture ne peut remplir l'essentiel de sa mission qu'à condition d'être concurrentielle. Un fort appui scientifique est donc nécessaire et même une condition à la réussite à long terme du développement agricole. Même quand l'appui scientifique vient de l'étranger, sous peine d'être stérile, il doit être relayé sur place par un corps de chercheurs compétants. En outre, les décisions de la politique agricole doivent être éclairées par les perspectives d'avenir que seule une institution de recherche nationale peut mettre efficacement à la disposition des pouvoirs public. Finalement, la richesse du Liban ce sont ces hommes. Dans l'avenir, la richesse scientifique peut jouer son rôle non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi à l'extérieur, en contribuant à son rayonnement et à son influence internationale.

1/ Texte préparé à partir de notes préliminaires sur la recherche agro-nomique, le rapport final du consultant n'étant pas encore disponible au moment de la rédaction.

Mis à part le coût de reconstruction, qui exigera un effort important, mais heureusement transitoire, il est sage de prévoir un système de recherche dont le coût se situera à au moins un pourcent des recettes de l'agriculture (dont, avec des moyens légèrement supérieur que le budget actuel).

Avec des moyens aussi modestes, la recherche agronomique ne pourra être efficace qu'à condition d'être très sélective dans ses orientations. Il faudra donc faire son choix, c.a.d. désigner des priorités, mais surtout accepter des lacunes. C'est là le plus difficile. Il est recommandé une orientation dictée par des objectifs prioritaires socio-économiques du secteur agro-alimentaire (recherche appliquée), plutôt que par des objectifs de connaissance scientifique pouvant ouvrir des conséquences socio-économiques (recherche scientifique de base).

Envisager, au début, qu'une fraction notable de l'activité soit dépourvue de finalité rapprochée, condamnerait à renoncer à certains objectifs socio-économiques, ce qui serait, sinon inacceptable dans l'absolu, du moins inaccepté, ou à disperser les faibles forces sur l'ensemble des secteurs, ce qui condamnerait la recherche agronomique libanaise à la stérilité à la fois scientifique et technique.

La façon souhaitable d'envisager la "recherche appliquée" exigera autant de rigueur que la recherche de base, avec des difficultés supplémentaires liées à la complexité de l'objet de l'investigation, imposé par la réalité agricole. La tâche de contribuer à l'essor de l'agriculture libanaise, à la fois utile et difficile constitue un défi. Dans ce système il doit y avoir une politique très poussée d'échanges.

Dans la mesure où l'agriculture libanaise est variée, dans ses productions comme dans ses conditions naturelles, il y a contradiction entre les besoins en recherches et les possibilités d'une institutions qui soit à la mesure des ressources nationales. Quels que soient les choix qui seront faits, ils seront criticables et critiqués. Mais rien

ne serait plus mauvais que l'absence de choix, car la dissémination de faibles forces sur l'ensemble du problème aboutirait à l'inefficacité généralisée. Dans le sens des extensions d'activité de la recherche agronomique, l'IRAL est probablement le mieux placé pour conduire correctement cette activité, mais elle devrait être extérieure à l'activité de recherche (aussi sur le plan budgétaire).

Afin de mieux utiliser les ressources, d'harmoniser les interventions, de permettre aux complémentarités de jouer leur rôle, des systèmes de liaison et de coordination doivent être établis. Plus spécifiquement est indiqué ici, la nécessité d'une coexistence intégrée entre l'IRAL et l'Université Libanaise, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire. Pour les activités de recherche, il faut que les enseignants soient intégrés dans le système national de la recherche agronomique (les laboratoires de recherche devraient relever de la recherche agronomique, qui leur fournirait les moyens et leur assignerait une mission dans le cadre de ses programmes généraux). A l'unité des corps (statut identique) s'ajoute l'unité de lieu : les deux institutions devraient être implantés dans le même campus.

Finalement, il convient d'indiquer que l'IRAL doit avoir un statut autonome (les procédures actuelles doivent être encore allégées très sérieusement) permettant une gestion souple et une certaine distance vis-à-vis les préoccupations de l'administration. Mais aussi, à l'intérieur de l'IRAL il faut

- déconcentration de pouvoirs,
- un conseil d'administration où se définissent ou s'infléchissent les grandes options,
- et - pour capital - des chercheurs de qualité, motivés et à la mesure des ambitions.

Vulgarisation agricole

Il y aura un besoin continu pour des services de vulgarisation efficaces afin de soutenir la poursuite d'une meilleure productivité agricole. L'hétérogénéité des situations et des types d'exploitations dans les quelques 1500 à 1700 villages du pays rend la tâche ardue, même en présence d'un secteur commercial très actif (qui n'oeuvre pas toujours dans le juste intérêt des agriculteurs).

Fait marquant des dernières années, la réussite et le développement des activités de crédit et de vulgarisation (bien encadrées) de la "Save the Children Foundation", organisation non-gouvernementale collaborant avec la Direction-Générale des Coopératives et l'UNCC. Au moins dans le moyen terme cette action devrait être continuée et renforcée, et se concentrer sur les agriculteurs à plein temps (réunis au sein de groupements de village) dans les régions rurales éloignées.

Entretemps, les services de vulgarisation de l'administration agricole devront être reconstitués et développés sur de nouvelles bases :

- Etablissement d'un petit mais dynamique service de vulgarisation, composé d'une direction et d'une unité d'opérations de terrain avec des spécialistes en matières spécifiques au niveau national, responsables et capables de transmettre de nouvelles informations et de guider et former les vulgarisateurs; et d'un nombre adéquat de vulgarisateurs très qualifiés (un vulgarisateur par 600 à 800 familles agricoles) dans les régions agricoles.
- Travail sur base d'un programme d'action reflétant les principaux problèmes affrontés par les agriculteurs.

- Autonomie des services de vulgarisation, mais étroitement chevillés à la recherche agronomique, et regroupement physique des vulgarisateurs dans les divers implantations de recherche et d'enseignement (accès aux informations nouvelles).
- A part les liaisons étroites avec la recherche, il faut une parfaite collaboration avec les services des coopératives (priorité et concentration des activités au niveau des coopératives), du crédit agricole et du développement rural (ODS).
- Programme important de formation continue des vulgarisateurs.
- Contrôle et évaluation pratique des activités de vulgarisation.

Formation et Enseignement Agricoles ^{1/}

Quant à la formation agricole, il faut une réévaluation complète de la situation :

- écoles professionnelles : l'intérêt pour une telle formation est minime, et on pourra mieux les remplacer par des centres de formation d'agriculteurs, où se tiendront de sessions de formation de courte durée et axée sur des sujets spécifiques. Aussi, la formation des femmes rurales pourrait s'y faire.
- écoles secondaires : une bonne école secondaire se justifie pleinement, en particulier si on développerait une composante de cours de courte durée (recyclages, spécialisation, etc.). Le problème se situe au niveau de la dimension et de la pertinence des programmes d'instruction qui sont à ajuster et à réorganiser. Il y aura une forte demande pour des techniciens agricoles mais la fluidité de ce marché ("exportation" de la main d'oeuvre qualifié) rend difficile une évaluation correcte des besoins de formation.

¹
1/ Le rapport de mission concernant l'enseignement supérieur n'était pas encore disponible au moment de la rédaction.

- enseignement universitaire : le marché national du niveau ingénieur agronome est saturé et le restera à moyen terme. Cette donnée devra infléchir une orientation nouvelle aux efforts d'enseignement de la nouvelle Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'Université Libanaise :
- concentration sur un enseignement niveau troisième cycle.
- vocation régionale (zones arides, agriculture subtropicale, etc).
- culture continue.

Dans la phase préparatoire et la période de démarrage une assistance technique et une concentration élargie seraient utiles, voir nécessaires.

Comme indiqué plus haut, il y a des raisons impérieuses pour un site d'implantation unique de la Faculté et de la Recherche Agricole (IRAL)

36. Contrepartie Nécessaire : Participation des Intéressés

La politique agricole, esquissée ci-avant dans ses lignes directrices, a besoin pour réussir de l'engagement et de la participation des agriculteurs, de leurs partenaires économiques et commerciales en amont et en aval, et de tous les responsables des communautés rurales à quel niveau que ce soit. L'engagement et la participation peuvent se manifester dans le mouvement coopératif agricole, d'une part, et dans les organes de représentation, d'information et de consultation professionnelles, d'autre part. L'engagement et la participation des agriculteurs et du monde rural en général dans la gestion de l'économie agricole à divers niveaux est d'importance extrême et facilitera la réussite d'une ligne de conduite principale de la politique agricole : le développement autogestionnaire.

36.1. Le mouvement coopératif agricole

Le mouvement coopératif agricole représente aujourd'hui l'organisation la plus active du secteur agricole du pays. Sans doute, son importance continuera à s'accroître rapidement au fil des années, à cause du fait que la "coopération" répond parfaitement aux conditions et structures de l'agriculture libanaise; en plus, le Gouvernement favorisera l'expansion du mouvement parce que l'approche coopérative permet à l'administration agricole une promotion plus efficace du développement du secteur.

Le rôle que le secteur coopératif est appelé à jouer dans le cadre du développement du pays consiste, en premier lieu, en la défense et l'amélioration des revenus des petits agriculteurs par la stabilisation des prix à la ferme, l'approvisionnement en intrants, l'utilisation optimale de la main d'oeuvre, le relèvement du niveau technologique et la mise en oeuvre de facilités d'accès au crédit agricole. Sur le plan de la politique économique, la coopération agricole, principale force organisée du secteur rural, peut espérer de devenir un groupe de pression consistant en tant que représentant des petits agriculteurs. Le rôle spécifique qu'un mouvement coopératif renforcé pourrait jouer est celui de secteur pilote dans plusieurs domaines tels que la modernisation rapide des cultures et des techniques, l'organisation des intéressés pour une meilleure utilisation des ressources en eaux et sols, la valorisation de la participation des femmes en agriculture, et, en définitive, l'achèvement d'une répartition plus équitable du revenu agricole.

Une stratégie adéquate de promotion de la coopération agricole devrait être orientée à renforcer les structures centrales du mouvement, c.a.d. la FNCL et l'UNCC, pour les mettre en état de fournir à leurs adhérents toute l'assistance financière et technique nécessaire.

La stratégie proposée utiliserait un système de crédit agricole coopératif (comportant la mobilisation de ressources financières accrues, la manoeuvre du crédit agricole à des taux de crédit économiques et la promotion de l'épargne) comme facteur-clé pour regrouper les agriculteurs, les motiver, et les orienter vers des activités économiquement justifiées.

L'expérimentation et la mise en oeuvre de groupements pré-coopératifs de paysans, bien adaptés à la réalité nuancée des villages libanais, devrait être activement promue.

L'assistance technique au mouvement coopératif à tous niveaux, devrait toujours être axée sur la valorisation de l'esprit d'initiative et sur une approche "en économiste" aux problèmes considérés. La formation de "managers" coopératifs, dont les salaires seraient initialement subventionnés en attendant que les sociétés atteignent des dimensions suffisantes pour les payer elles-mêmes, devrait être considérée prioritaire.

La population cible du mouvement coopératif devrait être la famille cultivatrice à plein temps gagnant un revenu agricole suffisant à lui assurer un niveau de vie décent. Mais, dans le contexte socio-économique et politique du pays, l'action coopérative ne peut être limitée uniquement aux petits agriculteurs, et doit nécessairement comprendre aussi le moyen propriétaire, et dans la mesure où ça peut affecter positivement l'emploi, même les gros propriétaires.

36.2. Les groupements professionnels

Les organisations professionnelles agricoles ont un rôle important à jouer au niveau national en ce qui concerne la représentation des intérêts des agriculteurs auprès des organes politiques de l'Etat et la participation à la formulation et à l'exécution de la politique agricole. Pour le développement harmonieux et équilibré des régions rurales, une participation plus active des forces vives de la communauté serait, cependant, souhaitable et nécessaire, afin de disposer d'un instrument

spécifique d'animation, de dynamisation, d'expression de doléances par les divers groupes et d'arbitrage entre leurs intérêts. Il faut donc renforcer une série de pouvoirs compensateurs pour obliger les tenants du pouvoir à rechercher l'efficacité, entretenir leur dynamisme et éviter la sclérose, dénoncer les détournements de pouvoirs et les injustices. A cette fin la création, par les intéressés régionaux mêmes en collaboration avec les responsables administratifs, de Commissions Régionales de Développement Agricole et Rural (CREДАР) devra être encouragée. Ces commissions, se réunissant sous l'autorité d'un président de séance, efficace et démocratique à la fois, auraient pour but de

- faire l'inventaire des besoins actuels dans la région,
- constater les défaillances à renédier,
- étudier les améliorations possibles, dans le cadre des moyens à la disposition de la région, en pratiquant le self-help,
- établir des priorités et un calendrier d'actions à entreprendre,
- analyser les problèmes dépassant le cadre des moyens de la région et proposer des actions aux autorités supérieures et
- rendre compte, à la fin des séances, des problèmes soulevés aux autorités supérieures, des progrès constatés, etc., et de recueillir des suggestions pour la prochaine réunion.

Ainsi, peu à peu le développement agricole et rural en profondeur trouvera une impulsion nouvelle et une agriculture plus efficace, dynamique et juste pourra se développer.

37. Complément Essentiel : Programmes Régionaux de Développement

Malgré la petitesse du pays, sa diversité est extrême. Il semble donc essentiel d'engager les actions agricoles sur des bases décentralisées.

37.1. Orientation régionale du développement agricole

Le développement d'une agriculture moderne et compétitive conduira inévitablement à une orientation régionale sélective : le secteur moderne de l'agriculture se concentrera, par la nécessité même d'être compétitive, dans les zones de haut potentiel agricole, où cette agriculture trouvera des conditions favorables à son développement, notamment la plaine du Akkar et les parties encore disponibles de la plaine côtière de Tripoli, la Beqaa et la plaine côtière du Sud. A ces régions s'ajoutent quelques petites zones isolées et hétérogènes de moindre importance où un développement agricole favorable sera encore possible. Il s'agit de parties des piénonts de l'Akkar et du Nord-Liban, vergers de pommiers surtout du Mont-Liban, et des zones les mieux disposées des collines du Liban Sud.

La majorité des efforts de développement futurs seront concentrés dans ces régions favorables, à fin d'assurer la meilleure utilisation des moyens limités disponibles.

37.2. Développement agricole des régions défavorisées

Il est évident que l'orientation future de l'agriculture hautement productive et rentable sur les zones de meilleur potentiel créera des problèmes dans les régions défavorisées, où les conditions naturelles ne permettent pas un épanouissement économique agricole. Par conséquent, le mouvement d'exode rural risquera d'y être stimulé, produisant tous les effets négatifs reliés à celui-ci. Pour contrebalancer cette tendance et pour permettre un développement équilibré, bien que différencié, de l'agriculture nationale, une préoccupation majeure de la politique agricole sera d'assurer dans ces régions défavorisées des programmes de développement rural intégré.

Malgré l'effort de développement agricole déployé dans les régions à conditions naturelles de production peu favorable à l'agriculture, il reste à reconnaître qu'il n'y a pas de solution agricole au problème des zones difficiles. Le développement de ces régions, le niveau de vie de la population sur place et le maintien de l'infrastructure rurale ne pourront donc pas être assurés par le seul développement de l'agriculture.

Au contraire, l'agriculture contribuera de moins en moins aux revenus nécessaires à la population. C'est essentiellement du développement des autres activités économiques, tourisme, artisanat et industries légères surtout, que dépendra le maintien et le bien-être des communautés rurales dans ces régions. La politique générale à suivre à l'égard des régions défavorisées dépassera le cadre de la politique agricole, mais continuera à être une préoccupation majeure de l'administration agricole. Il nécessitera un programme de développement intégré, visant

- d'abord, à l'amélioration de leur infrastructure, réseau routier, habitat, télécommunications, écoles, services de santé, et
- ensuite, un développement des emplois non agricoles à l'intérieur ou à proximité des zones.

Un programme d'assistance aux agriculteurs désireux de quitter l'agriculture et de trouver des emplois non-agricoles pourrait être conçu.

38. Condition de Réussite : Développement Economique Favorable et Equilibré

Les interrelations étroites entre le développement de l'agriculture et le développement économique général, esquissées pour les régions rurales moins favorisées, existent d'une façon générale aussi pour l'agriculture et l'économie nationale toute entière. Les tendances de l'évolution agricole, sa place dans l'économie du pays, sa productivité et sa compétitivité, son orientation régionale et le niveau de production à atteindre dépendront largement du développement général de l'économie nationale et mondiale. Ainsi, la politique agricole et la stratégie du développement de l'agriculture rejoignent leur base de départ : dans le système économique libéral du Liban. Elles ne pourront réussir que grâce au développement favorable de la société et de l'économie libanaise toute entière. Ce dernier, cependant, tributaire de trois conditions de base à assurer par le pouvoir public :

- l'équilibre entre le libéralisme individuel et le bien être
commun,
- l'effort pour un développement harmonieux du pays, dans toutes
ses régions et de toutes les couches sociales et,
- la sécurité, la stabilité et l'entente de la Nation.

4. Objectifs, Perspectives et Programmes de Développement

L'accomplissement à long terme des objectifs généraux du développement agricole nécessitera des efforts particuliers et soutenus des deux secteurs, privé et public. La capacité d'entreprendre du secteur privé ne fait pas de doute; l'initiative et le dynamisme des firmes privées continueront à se manifester. L'Etat n'aura ni le désir ni les moyens de se substituer aux entrepreneurs. Il lui faut conserver et renforcer ses forces pour certaines actions prioritaires, découlant de la stratégie et de la politique agricole. Le secteur public concentrera ses opérations essentiellement sur trois domaines, notamment

- (i) la sauvegarde du patrimoine (principalement la protection des terres agricoles et le reboisement),
- (ii) le développement des infrastructures lourdes (principalement les programmes d'irrigation - y compris le remembrement - et de commercialisation), et
- (iii) la réhabilitation et le développement des institutions agricoles, plus précisément de la recherche (soutien indispensable à la production intensive), du crédit agricole (instrument par excellence pour "guider" l'économie agricole foncièrement marchande) et des coopératives (moyen efficace de promotion du développement autogestionnaire).

La réussite de la politique et des programmes de développement dépend en premier lieu d'un engagement ferme de l'Etat à promouvoir le développement agricole et rural. Mais aussi, d'une administration solide, bien structurée et flexible, composé de personnes valables, intéressés, ayant la volonté de réussir et capables de gérer des programmes de développement compréhensifs. Mais le défi ne peut être relevé sans qu'il y ait une bonne information (statistiques), une programmation des activités et des moyens adéquats disponibles.

Dans la présente partie, des thèmes et idées générales d'actions de développement à mener dans les deux décennies à venir sont indiqués. Toutefois, étant donné les conditions d'incertitude et d'instabilité politique associés au manque total de données statistiques de base, la quantification des objectifs socio-économiques, dans bien des cas, n'a pas été possible et les prévisions se réfèrent souvent à un horizon plus rapproché, plus réaliste (particulièrement en ce qui a trait aux institutions rurales).

41. Aménagement du Territoire et Utilisation des Sols

Partant de considération agricoles, l'objectif suprême au niveau de l'aménagement du territoire est la sauvegarde et le développement d'environ 120.000 ha de terres de haut potentiel (plates, profondes, irriguées/irrigables) et, sur un plan plus général, la sauvegarde et l'amélioration du milieu rural.

La protection des terres agricoles ne peut être assurée que par une panoplie de moyens réglementaires, incitatifs et opérationnels qu'il faut mettre en place pour constituer un "système d'intervention". Le système d'intervention devrait être basé sur un droit d'utilisation des sols, souple, efficace et adaptable, comprenant les deux éléments suivants :

- la réglementation de l'utilisation des sols concrétisée par la mise au point de plans d'occupation des sols selon le principe déjà adopté par la législation libanaise (voir plus loin), et
- la création d'un droit de "l'usage des sols", procédure consistant en la généralisation systématique d'une dissociation de la propriété du sol et du droit d'usage du sol, et l'instauration d'un système de fiscalité foncière et immobilière fondé sur le caractère réducteur potentiel d'usage et sur le niveau d'irréversibilité atteint par une utilisation donnée du foncier (système d'impôt foncier)

Toutefois, ce système ne pourrait assurer, en raison des délais de sa mise en place, la protection immédiate du territoire agricole le plus productif. Pour réagir rapidement au développement de la spéculation foncière, il faut immédiatement une interdiction absolue de construire sur les terres irriguées ou irrigables (en dehors du périmètre des villages), mais pour une durée limitée à trois ou cinq ans : cette mesure pourrait se justifier par la situation exceptionnelle créée par les événements de la même manière qu'on justifie un blocage du niveau des loyers.

Dans les zones plus sensibles, notamment la bande côtière et la Beqaa Centrale, une telle mesure devrait être renforcée par l'engagement des actions opérationnelles d'aménagement foncier comme la création des zones d'équipement agricoles et la mise sur le marché d'offres alternatives.

Enfin, un impôt sur les plus-values (selon des modalités à définir) participerait au freinage de la spéculation immobilière. Il reste cependant à en apprécier les effets sur les échanges monétaires entre le Liban et l'étranger.

Mais, il faut concéder qu'un système de protection efficace des sols agricoles est difficile de monter si la gestion du territoire agricole n'est pas intégrée dans une procédure d'ensemble destinée à maîtriser l'utilisation du sol sur tout le territoire. Le type d'activité que l'on veut ou que l'on souhaite voir implanté sur un territoire donné au niveau de chaque zone du territoire fait l'objet de plans d'occupation des sols. Le principe d'une réglementation basée sur l'établissement de plans d'occupation des sols est reconnu par la législation libanaise. Ces plans sont essentiellement limitatifs et négatifs et sont à compléter par des moyens associés à caractère incitatif ou opérationnel; en plus, la procédure elle-même devrait être améliorée. L'élaboration de plans d'occupation des sols doit se faire de façon progressive et par la mise en place d'actions partielles, immédiatement accessibles (poursuivre les efforts pour établir des plans d'occupation des sols, en priorité dans les zones où il y a peu de conflits; faire passer dans les faits les décisions déjà prises; poursuivre l'élaboration d'un plan général de référence pour tout le territoire, engager des relations interministérielles, à commencer par des synthèses partielles comme la coordination essentielle et indispensable entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electriques et l'arbitrage au sein du Ministère de l'Agriculture même concernant l'affectation des terres non constructibles, etc).

Finalement, au niveau national le plan d'aménagement du territoire vise à préserver "les grands équilibres" ce qui nécessite toute une organisation à envisager et une expérience à engager. L'aménagement du territoire, destiné à compenser les déséquilibres territoriaux résultant de l'évolution économique et sociale est donc, par définition, une politique différentielle (impliquant des mesures discriminatoires): elle répartit les priorités, les contraintes et les incitations sur des sous-ensembles géographiques ou sur des sous-populations ou les secteurs d'activité. De ce point de vue le territoire libanais peut être appréhendé en trois grands types de zones :

- les zones qui supportent de conflits violents dans l'utilisation des sols (du point de vue agricole, la bande littorale et la Beqaa Centrale). L'intervention essentielle dans ces zones est une intervention d'arbitrage. Elles devront donc être l'objet principalement d'un système réglementaire strict et complexe, et, le cas échéant, d'intervention directe des pouvoirs publics avec les mêmes moyens que ceux des agents économiques qu'il s'agit de contrôler (p.e. acquisitions foncières).
- les zones à dominante spécialisée, sans conflit majeur (la plaine du Aldkar, la Beqaa Sud, du point de vue agricole). La politique qu'il faut y mener est essentiellement une politique d'équipement pour adopter l'espace à l'usage envisagé.
- les zones sans dynamique économique (la moyenne montagne au Nord et au Sud, la Beqaa Ouest). Des zones qui se prêtent un peu à toutes les activités et à aucune en particulier, soumis spontanément à une régression économique du fait qu'ils sont classés en dernière priorité du point de vue de toutes les politiques sectorielles. Les moyens privilégiés d'intervention au bénéfice de ces zones seront donc des moyens d'incitation destinés à faire naître et à entretenir un courant de dynamique économique.

L'aménagement du territoire et la mise en place progressive des plans d'occupation des sols nécessite la contribution active de l'agriculture, comprenant les actions suivantes :

- élaboration d'un zonage indiquant les vocations des sols quant à leur potentiel agricole;
- préparation et arbitrage d'un plan des affectations des sols non constructibles;
- inventarisatlon, délimitation et bornage des terres communes ainsi que l'adoption d'un plan de leur exploitation et une politique de gestion ;
- interventions quant à la gestion foncière, tels que remboursements (voir plus loin);
- création de zones d'équipement agricoles : périmètres d'irrigation, zones de développement intégré, etc.

42. Aménagements Hydrauliques et Fonciers

L'atteinte des objectifs de production dépendra - à long terme - essentiellement de la réalisation d'un vaste programme d'aménagements fonciers et hydrauliques. Il s'agit de développer et de rentabiliser au maximum le potentiel agricole du pays par une action efficace et soutenue, provoquant des effets directs et indirects. Il est clair que l'irrigation intensive et moderne est la première condition au développement d'une agriculture libanaise concurrentielle sur les marchés extérieurs, grâce à des produits diversifiés à haute valeur ajoutée. Par conséquent, le gros des efforts doivent se concentrer, en priorité, sur les terres irriguées de bonne qualité. Mais aussi, il faut créer des richesses nouvelles : l'action doit englober les ressources naturelles telles que les pâturages secs en montagne et, surtout, la forêt, en dépit de la faiblesse du taux des profits immédiats.

42.1. Aménagements hydrauliques

Tandis qu'à court terme le programme est basé sur l'organisation institutionnelle existante et sur sa capacité actuelle à fonctionner - avec, toutefois la création d'un "Conseil Supérieur de l'Eau" pour coordonner l'action des divers organismes concernés par l'eau et définir une politique d'exploitation des eaux plus cohérente -, à plus long terme un engagement intensif de l'Etat à travers un réseau institutionnel complet et efficace sera nécessaire. Pour l'avenir, l'effort doit être dirigé en priorité vers la coordination des systèmes existants, la suppression des défaillances au sein de certaines institutions, la restauration de la tutelle des ministères sur les offices autonomes et la participation des agriculteurs.

Partant d'une superficie irriguée actuelle de 67.000 ha, il serait possible d'atteindre à très long terme - 40 ans - environ 160.000 ha, dont 40.000 ha irrigués par les eaux souterraines et 120.000 ha, par les eaux superficielles. Les accroissements se ventilent comme suit :

Tableau 19. Potentiel du domaine irrigué

(Hectares)

	Actuel	Accroissement	Futur
Petite hydraulique	42.000	8.000	50.000
Eaux souterraines	25.000	15.000	40.000
Grande hydraulique	- -	64.800	64.800
Moyenne hydraulique	- -	8.300	8.300
Total	67.000	96.100	163.100

Source : Rapport technique : "Ressources en Eau et Irrigation"
(LEB 79/013/GTH/5), Juin 1980.

Le développement substantiel des irrigations donc passe par l'exécution de grands projets d'irrigation (deux tiers de l'accroissement), puisque les potentialités de la petite et moyenne hydraulique ainsi que les eaux souterraines disséminées sont limitées.

Avant de formuler un programme prioritaire pour l'an 2000, une brève analyse est faite des perspectives de développement du potentiel hydraulique du pays.

Petite hydraulique

L'objectif à long terme est de moderniser environ la moitié de tous les périmètres d'irrigation existants alimentés par eau de surface (y inclus le périmètre de Qasmieh) - environ 42.000 ha - en ramenant les consommations unitaires de 10.000 à 7.000 m³/ha et de développer 8.000 ha nouveaux en utilisant les 60 Mm³ récupérés. La superficie irriguée ainsi passerait de 42.000 ha à 50.000 ha (Tableau 20). Un projet d'ensemble pourrait être conçu et si nécessaire un financement extérieur recherché afin de relancer de façon intensive ces travaux, qui sont presque les seuls qui peuvent être réellement entrepris dans le contexte actuel. Le coût de ces travaux pourrait atteindre 200 millions de LL.

Tableau 20. Perspectives de modernisation de la petite hydraulique

(Hectares, millions de mètres cubes, mètres cubes par hectare)

Périmètres	Surface	Consommation en eau	
		Total	par hectare
Modernisés	20.000	140	7.000
Nouveaux	8.000	60	7.000
Traditionnels	22.000	220	10.000
Total	50.000	420	

Source : Rapport technique: "Ressources en Eau ...", *op.cit.*

Eaux souterraines

L'accroissement des terres irriguées par eaux souterraines pourrait facilement atteindre 15.000 ha d'ici l'an 2000 (tableau 21). Cela supposerait une réduction de 10.000 à 7.000 m³/ha des consommations actuelles. Quelques 28.100 ha seraient disséminés dans des zones où l'initiative privée serait encouragée mais contrôlée. Quelques 11.900 ha seraient groupés à l'intérieur des moyens et grands périmètres d'irrigation et seraient soumis au programme d'exécution de ces projets. Le coût estimatif d'un tel développement est 225 millions de LL. (comprenant les petits projets de la plaine du Akkar et de la Beqaa Centrale, et les projets - par forages disséminés - des plateaux côtiers entre Awali et la frontière sud et la plaine de la Beqaa; tous ces projets sont réalisables à moyen terme).

Tableau 21. Perspectives des eaux souterraines comparés aux eaux superficielles

(Hectares)

	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
Petite hydraulique	50.000	-	50.000
Eau souterraine disséminée	-	28.100	28.100
Grands projets	64.800	9.200	74.000
Moyens projets	8.300	2.700	11.000
Total	123.100	40.000	163.100
Arrondi à	120.000	40.000	160.000

Source : Rapport technique : "Ressources en Eau ...", op.cit.

Moyenne hydraulique

Divers projets d'irrigation par barrages ou eaux souterraines permettront une expansion de 11.000 ha (tableau 22). L'étude de ces projets est très peu avancée en raison de leur récente identification ou de leur faible priorité. Les seules études en cours concernant le projet des lacs collinaires, tandis que les projets Beqaa Centrale et petits barrages de la Beqaa ont été étudiés début des années soixante-dix avec l'assistance de la FAO. Coût estimatif de développement et mise en valeur : 300 millions de LL.

Tableau 22. Perspectives de la moyenne hydraulique

(Hectares)

Projets	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
Beqaa Centrale	-	2.000	2.000
Yammouneh	4.500	-	4.500
Bouqafia	1.300	700	2.000
Petits barrages de la Beqaa (Yahfafa-Makné-Taybó)	2.500	-	2.500
Lacs collinaires	p.m.	-	---
Total	8.300	2.700	11.000

Source : Rapport technique : Ressources en Eau..., op.cit.

Grand projets d'irrigation

Ces projets - qui ont fait l'objet d'une assistance FAO importante pour leur préparation - totalisent une superficie irriguée de 74.000 ha, dont 9.200 ha par eaux souterraines, le reste par des aménagements du type grande hydraulique (tableau 23). Tous, sauf Kaa-Hermel (révision nécessaire sur ce point), font appel à l'irrigation par aspersion distribuée par un réseau de conduites sous pression. Sauf pour Bekaa Sud, ces projets nécessitent un certain nombre de compléments d'études pour atteindre le niveau de factibilité.

Tableau 23. Perspectives de la grande hydraulique

(hectares)

Projets	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
Plaine de Akkar	5.600	3.400	9.000
Koura-Zghorta	7.000	—	7.000
Beqaa Sud	16.200	5.800	22.000
Kaa-Hermel	6.000	—	6.000
Liban Sud "côte 800"	15.000	—	15.000
Liban Sud 2ème phase	15.000	—	15.000
Total	64.800	9.200	74.000

La rareté des sols productifs et la nécessité de développer une production nationale stable sauvegardant l'environnement écologique, justifient plus que jamais le lancement de projets qui - dans leur majorité - peuvent atteindre des objectifs économiquement élevés. Par contre, le montant élevé des investissements, l'efficacité différée, le rôle accru de l'état et la complexité des aménagements font que de tels projets ne se justifieraient que dans un contexte radicalement différent du contexte actuel. Ces projets font appel à des solutions techniquement complexes, lourdes et coûteuses du type grande hydraulique, d'où la nécessité d'études préparatives longues et étalées (ingénieurs - conseils étrangers) et la nécessité d'une très minutieuse définition, coordination et supervision de ces études.

Tableau 24. Grands projets d'irrigation en cours d'étude ou d'exécution
(Hectares, millions M., M. Par hectare, années)

Projet	Superficie irriguée		Coût d'investissement Total	Coefficient de capital	Durée de construc- tion	Etat des travaux en 1975	Avancement des études a)
	Modernisa- tion	Nouvelles superficies					
Liban Sud "côte 800"	-	15.000	1.578	7,1	10	-	3
Liban Sud 2ème phase	-	15.000	- - -	- - -	- - -	-	4
Beqaa Sud	9.000	13.000	840	6,3	8	commencés	3 à 6
Koura Zghorta	-	7.000	414	3,0	8	-	4 à 5
Kaa Hermel	-	6.000	350	- - -	9	-	2 à 4
Alkar	5.000	4.000	416	3,3	8-10	-	2
Total	14.000	60.000	74.000				

Source : Rapport technique : "Ressources en Eau...", op.cit

a) Stade d'avancement des études

Stade 1 : planification hydraulique

Stade 2 : avant-projet sommaire

Stade 3 : rapport de faisabilité

Stade 4 : document d'appel d'offres

Stade 5 : document d'exécution

Stade 6 : marchés signés

Le coût d'investissement total s'élève à 5 milliards de LL. minimum et varie entre 300 et 1500 millions de LL. selon les projets (complexité des projets, réseaux de distribution très denses à cause de la pulvérisation de la propriété foncière, nécessité de compenser la production hydro-électrique des eaux actuellement turbinées par une production thermique équivalente). La période de développement de ces projets sera longue - au moins 15 ans pour arriver à un niveau de production final.

L'exécution et la gestion de ces projets nécessitera un rôle accru de l'état, donc un sérieux renforcement des institutions et de la législation existante. Une intervention de l'état sera nécessaire, à la fois énergétique, continue et coordonnée pour fournir aux agriculteurs le soutien nécessaire au production intensive à haute valeur ajoutée. Aussi, le système des offices de gestion devra être révisé : les agriculteurs devront être représentés dans les organes de gestion. La redevance pour le prix de l'eau devra rester modérée (ce qui implique une subvention annuelle pour compenser les pertes des offices de gestion). Une gestion précise et attentive sera nécessaire et devra faire face à des coûts opératoires élevés. Enfin, l'Etat devra s'atteler à résoudre les problèmes fonciers - obstacle structurel majeur au succès des grands projets d'irrigation. La très faible superficie des exploitations et leur morcellement interdisent sur environ la moitié des superficies prévues la constitution d'exploitations viables.

Ces difficultés font que ces projets ne se justifieraient que dans un contexte radicalement différent du contexte actuel. Mais, même si de tels investissements apparaissent prématurés actuellement, les préparatifs, techniques et juridiques, doivent par contre être poursuivis : compléments d'études, expérimentation, formation des cadres, planification, mise au point de la législation, etc. Il est même à suggérer qu'une révision des projets actuels devraient être entreprise visant à leur fractionnement (2000 à 3000 ha), ce qui par la même occasion simplifierait les problèmes de financement et de soutien par l'état.

Quant à la formulation d'un programme en 2000, il ne se heurtera ni à l'eau ni à la terre comme facteurs limitants pour un développement maximal. Plutôt, la disponibilité de la main d'oeuvre, la capacité nationale d'investir dans l'agriculture, les marchés pour les produits agricoles, l'aspect énergétique à l'échelle nationale, et - facteur important - la capacité de l'administration d'encadrer la préparation, la supervision et/ou l'exécution des projets, et d'exécuter la réorganisation foncière. Une tentative de programme prioritaire pour l'an 2000 a été établie comme suit :

- (i) définition des zones où le développement des eaux souterraines par le secteur privé, peut continuer à se développer, si nécessaire stimulé par l'Etat. Ce développement peut couvrir environ 10.000 ha.
- (ii) préparer un programme de travail pour la confirmation de l'exécution des travaux de réparation et de modernisation de tous les "grands" périmètres d'irrigation existants, à prévoir en deux étapes : première étape tous les projets plus de 1.000 ha couvrant ensemble 25.000 ha; et deuxième étape, tous les périmètres existants moins de 1.000 ha avec une surface totale de 15.400 ha.
- (iii) préparer et initier (si vite que possible) la réhabilitation du périmètre de Qasnieh pour récupérer 60 Mm³ d'eau annuellement pour la production hydro-électrique.
- (iv) reformuler et/ou continuer le projet Beqaa Sud canal 900 où 5.000 ha pourraient être irrigués avec les eaux souterraines. Au total, 10.000 ha.
- (v) initier l'étude pour reformuler la planification hydraulique de la plaine du Akkar et la région de Tripoli, permettant après la phase initiale de préparer, si désiré, les rapports de factibilité pour les projets Akkar, Iaal-Bared et AEP-Tripoli.

- (vi) initier une étude à l'échelle nationale sur les aspects énergétiques de tous les projets hydro-agricoles et hydro-électriques.
- (vii) initier la préparation des rapports de factibilité de tous les sites de barrage sélectionnés pour l'étude.

A la suite de l'exécution du programme de modernisation et du programme de développement des eaux souterraines, le pays disposera de 88.000 ha de surface sous irrigation moderne :

- 42.000 ha à partir d'eaux souterraines, dont plus de 50% dans la Beqaa, 10% dans le Liban Nord, 25% au Liban Sud et le reste dans le Mont Liban,
- 41.000 ha dans les périmètres existants modernisés et
- 5.000 ha dans le Beqaa Sud région canal 900.

Parallèlement, pourraient être exécutés pendant la même période (20 ans ?) des nouveaux projets (totalisant environ 25.000 ha), comme :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - le projet plaine d'Akkar | 3.000 ha nouveaux |
| - le projet Icaal-Bared | 2.000 " " |
| - le projet Yarmounch | 3.000 " " |
| - le projet Bouqéïa | 800 " " |
| - le projet Kaa-Hernacl | 6.000 " " |
| - un projet Liban Sud | 10.000 (?) ha nouveaux |

Donc, on pourra estimer le total des surfaces sous irrigation moderne à plus de 110.000 ha d'ici la fin du siècle.

42.2. Aménagements fonciers

Sans doute, la première priorité à retenir est la valorisation des terres irriguées dans les périmètres d'irrigation à partir d'eaux superficielles (anciens et nouveaux) et à partir d'eaux souterraines (5.000 à 7.000 LL/ha). Le coût des travaux lourds de la mise en valeur après l'amenée de l'eau ainsi que de l'encadrement nécessaire pour permettre une exploitation efficace se chiffre à 300 millions de LL. dans les années à venir.

Aménagement de terres en montagne. On pourra encore aménager quelques 10.000 ha, dont la majorité à irriguer à partir de réservoirs individuels ou de petits lacs collinaires; le mode de valorisation économiquement acceptable restant à déterminer. Le coût estimatif de ces opérations s'élèverait à 200 millions de LL., dont 120 millions de LL. pour la valorisation et travaux complémentaires - dérochement, défoncement, aménagement, nivellement, épierrage, plantation, etc. et 80 millions de LL. pour la construction d'une capacité d'emmagasinement de 40 millions de m³ d'eau, dont le coût s'estime à 2 LL/m³. Les interventions devront se faire au niveau des villages, zones bassins versant etc. sur des superficies de 30 à 300 ha, permettant ainsi d'abaisser les coûts, de mettre en place des structures d'accueil et des groupements et de constituer des entités agricoles productives d'où une action coopérative et efficace pourrait être menée. Tous ces aménagements requièrent une coopération parfaite entre le Ministère des Ressources Hydrauliques et le Plan Vert.

Construction de routes agricoles. La construction de routes agricoles (revêtues ou non), desservant essentiellement les périmètres irrigués et l'arboriculture en montagne en les reliant aux artères nationales, aux centres ruraux ou aux installations agricoles. 1000 Km à raison de 1 Km par 50 ha et 100.000 LL/Km, coûteraient au total 100 millions de LL.

Promotion et organisation de l'exploitation des terres en commun, des terres indivises et abandonnées. D'abord, il y a les pâturages et les parcours ou l'essentiel de l'action se situera au dessous de 1500 m. La fixation des troupeaux sur les piemonts entraînera la sédentarisation des éleveurs, et par conséquent, les exploitations évolueront vers l'adoption de la chèvre laitière ou même de la vache. L'action s'appuiera, d'abord, sur l'amélioration de la productivité des parcours, et ensuite sur l'établissement et le renforcement d'une infrastructure de

services de coopération, en particulier collecte de lait. Les activités comprendront :

- l'expérimentation et la démonstration d'aménagement de pâturages et parcours et
- l'aménagement des pâturages même à travers la création de périmètres d'exploitation (expérience à étendre à diverses situations sociales et écologiques) et la mise en place d'un système de gestion.

A long terme, l'installation de 50.000 ha nécessitera un fonds de 35 millions de LL. et une assistance technique de 5 millions de LL. ainsi que le redressement et le renforcement des services nationaux.

Autre domaine d'action privilégiée concerne la promotion de l'exploitation en gestion associée des terres indivises et abandonnées. Il s'agira de promouvoir et de créer des groupements d'exploitations agricoles de familles volontaires, dans lesquelles les terres des membres sont aménagées et gérées comme une unité de gestion. A long terme, dans les zones rurales éloignées ou marginales au moins 35.000 ha pourraient être exploitées de cette façon. Une assistance initiale de promotion et d'expérimentation (environ 2 millions de LL.) est nécessaire, avant de s'engager à fond.

42.3. Remembrement

Les structures foncières actuelles se prêtent mal à une agriculture "moderne". Diverses mesures ont été proposées plus haut pour remédier et assainir la situation actuelle. Dans les régions irriguées, spécialement dans les plaines, l'exécution de programmes de remembrement revêt une importance capitale. Dans les vingt années à venir, un objectif minimum de 15.000 ha est préconisé (Beqaa - en priorité Beqaa Sud, Akkar, et autres nouveaux périmètres irrigués).

43. Production Agricole

L'objectif principal est de promouvoir une production intensive à bas coûts, de haute qualité et à haute valeur ajoutée. Toutefois, pour diverses raisons une marge de sécurité sera assurée pour les produits de base. Les efforts du secteur public viseront en priorité à bien encadrer les activités du secteur privé essentiellement à travers le crédit, la recherche appliquée et la vulgarisation (dont les programmes sont détaillés plus loin).

43.1. Production végétale

A part l'organisation et le renforcement de toute la gamme de services, organisés au niveau de régions homogènes, quelques autres actions sont considérées particulièrement importantes :

- Etablissement d'un système de collecte de statistiques et d'informations de base (ainsi que leur analyse) concernant les productions végétales.

- Adoption et application d'une législation concernant la production et le contrôle de semences et de plants certifiés; et concernant l'établissement et le contrôle de pépinières de niveau technique élevé.

- Organisation et exécution de programmes de mise en défense des cultures.

43.2. Production animale

Quant à la production animale, les interventions et le soutien du secteur public joueront un rôle particulièrement critique dans la transformation et la modernisation du secteur et son relèvement à un niveau technologique supérieur. Les principales interventions spécifiques concernent :

- Constitution et développement d'unités de développement de la production animale dans 19 zones du pays et implantation auprès de chacune de centres coopératifs ou précoopératifs de collecte de lait (voir plus loin, commercialisation). Ces unités de développement de la production animale (à établir en priorité à Abdeh, Qousaya - Beqaa Centrale, Hermel et Tyr) disposeront d'un personnel polyvalent d'encadrement et de vulgarisation en élevage et en production animale et production fourragère, qui fournira aussi certains services essentiels tels que l'insémination artificielle et les services vétérinaires. Ainsi, les petits et moyens éleveurs, sur lesquels reposera presque entièrement le développement futur de l'élevage, disposeront d'un appui fort et permanent.

- Amélioration des parcours et pâturages et organisation de leur exploitation en commun (voir plus haut).

- Organisation de l'approvisionnement du secteur en céréales secondaires (construction de silos, voir plus loin, commercialisation).

- Rétablissement et renforcement des services nationaux de santé de la volaille et de santé animale et de recherches. La désorganisation des services vétérinaires a amené l'apparition de maladies infectieuses à incidences économiques importantes. (p.ex. la "Salmonella Gallinarum" dans le secteur avicole, la peste bovine, la variole ovine et caprine). Les activités des services de santé animale seront axées sur le laboratoire central de Fanar et les centres vétérinaires provinciaux. Des laboratoires mobiles seront organisés (diagnostic et aide directe aux éleveurs).

- Extension des activités de recherche par la création d'un centre de sélection et de multiplication de races améliorées d'ovins et de caprins.

44. Commercialisation Agricole (et Industries Alimentaires)

Les objectifs du programme à long terme sont

- la mise en place, la réhabilitation et l'amélioration continue des structures de commercialisation sur tout le territoire, aussi bien pour l'approvisionnement que pour la distribution des produits agricoles, et

- la réglementation, le contrôle, la promotion et, si besoin en est, l'organisation efficace de la commercialisation sur le double plan intérieur et extérieur.

Un vaste programme de relance et de développement de la commercialisation agricole est d'intérêt vital pour que la production libanaise maintienne une position concurrentielle forte. Domaine privilégié d'intervention du secteur privé, la réussite durable de la commercialisation agricole ne peut être garantie sans un encadrement des efforts par le secteur public. Ceci est un point fondamental. Mais parce qu'il y va de son intérêt, le secteur privé sera pleinement disposé à se joindre aux initiatives du secteur public.

Les principales interventions comprendront :

Produits horticoles

Le développement spectaculaire de la production n'a pas été accompagné d'une amélioration significative des conditions de commercialisation. Certes, l'action de l'Office Fruitier Libanais jusqu'en 1974 a permis une rationalisation et promotion de la commercialisation des fruits sur les marchés extérieurs; mais depuis il y a eu une certaine relâche. Par contre, tout au long le système de commercialisation sur le marché intérieur a été abandonné à lui-même; ici, une refonte totale des structures s'impose.

- Extension immédiate des activités de l'OFL et renforcement de ses moyens. Réprendre l'ensemble des activités traditionnellement consacrées aux fruits. Etendre ses activités aux domaines des légumes et des fleurs, et à l'organisation et le contrôle du marché intérieur des produits horticoles. Allocations importantes pour la formation et l'équipement en matériel.

- Reconstruction du marché de gros de distribution (fruits, légumes, fleurs, volailles et oeufs) à Beyrouth (sur 30 ha, capacité 600.000 t/an). Coût estimatif 91 millions de LL. hors terrain.

- Création et renforcement de centres de conditionnement de fruits, principalement pour pommes et agrumes, notamment à Tripoli (1,6 millions de LL.), dans la Beqaa (3,2 millions de LL.), à Beyrouth (900.000 LL.) et au Sud Liban (1,6 millions LL.).

- Création de nouveaux marchés de gros à Tripoli et Saida (respectivement, 42 millions et 15,5 millions de LL.).

Produits de l'élevage

- Renforcement des moyens de l'OPA en matière de commercialisation à travers une assistance technique ponctuelle et formation complémentaire, notamment dans le domaine du contrôle de lait et produits laitiers.

- Création de 19 centres de collecte de lait et de transformation de lait sur tout le territoire visant :

- . un développement harmonieux de la production laitière en offrant des débouchés réguliers.
- . une valorisation immédiate de la production laitière par une transformation en produits traditionnels à forte demande (environ la moitié du lait sera transformé).
- . l'établissement d'une infrastructure décentralisée pour la collecte coopérative du lait.

- . le regroupement d'éleveurs dont la taille ne permet pas l'installation d'équipement individuel de réfrigération et l'installation de tanks réfrigérés au niveau des villages.
- . l'intégration des activités de ces centres aux actions des unités de développement de la production animale, gérées par l'OPA, et qui concernent la production fourragère, l'alimentation, la santé vétérinaire, etc.

Le coût estimatif de cette action s'élèverait à 50 millions de LL.

- Création d'une fédération des aviculteurs afin de promouvoir le développement et de résoudre les problèmes du secteur. Les actions porteront sur la création de groupements d'éleveurs pour l'approvisionnement en céréales secondaires (dans une première étape, construction de trois silos de 30.000 tonnes chacun, 45 millions de LL. au total); la lutte généralisée contre les épizooties et maladies; et le contrôle de la qualité et la promotion des exportations.

- Généralisation des abattoirs au Liban ayant pour objectifs :

- . la lutte contre le développement des abattoirs incontrôlés,
- . la création dans le pays d'une infrastructure moderne d'abattage (3 abattoirs centraux et 13 abattoirs secondaires, estimé représenter un coût de 62,5 millions de LL.),
- . le contrôle de l'état sanitaire à l'entrée des animaux et à la sortie des viandes.
- . la valorisation des sous-produits, actuellement le plus souvent perdus.

- Promotion de la valorisation des sous produits des productions animales.

Stockage du blé et céréales secondaires

Tout comme la diversification des sources d'approvisionnement, ainsi que la conclusion de contrats d'approvisionnement à long terme, est vivement

recommandé, il importe de garantir au pays continuellement un stock de quatre mois de consommation (deux mois représentant le minimum absolu) entreposé en divers endroits du pays. Cette recommandation est valable pour tous les produits de base importés (permettant un stockage). L'administration responsable (Ministère de l'Economie) devrait créer le mécanisme assurant la gestion et le contrôle des stocks (dans la plupart des cas entreposés par les importateurs privés).

- amélioration et décentralisation du stockage du blé. Le silo de Beyrouth devrait plutôt servir comme point de transit et stock de sécurité minimum. La décentralisation du stockage se ferait dans la région de Beyrouth (18,7 millions de LL.), à Tripoli (9,5 millions de LL.), Saïda (1,7 millions de LL.) et à Tell Anara (Beqaa) (1 million de LL.).

- stockage de céréales secondaires (voir ci-avant).

- promotion du rôle d'entrepôt transformateur de céréales secondaires pour l'hinterland arabe (au port de Beyrouth).

Betteraves sucrières

La reprise de la sucrerie par la coopérative sera négociée et le financement assuré par un fond d'industrialisation; valorisation des sous produits, notamment les pulpes séchées comme aliments de bétail complets et les melasses comme alcool pour la création d'une liqueurerie par exemple.

Tabac

Réorganisation de la Régie Libanaise du Tabac et des Tombacs par la création de deux organismes séparés. L'Office du Tabac (éventuellement à intégrer à l'Office de la Soie) serait chargé de la culture d'un tabac de qualité et de sa vente à la compagnie chargé de la transformation du tabac libanais. La pratique du troc du tabac

libanais doit être discontinuée au profit de la vente directe sur le marché mondial (comme l'importation directe des besoins du pays en tabac).

Industries alimentaires

- Formulation d'une politique de développement et d'un plan d'action y relatif, pour les industries agro-alimentaires.

- Préparation et exécution d'un plan de soutien public aux exportations agro-alimentaires (p.ex. facilités financières dans la forme de garanties d'état au financement des exportations).

- Etablissement d'une réglementation du commerce agro-alimentaire.

- Recherches techniques et de gestion et développement à long terme des industries agro-alimentaires, comprenant le développement de nouveaux produits; l'amélioration de la qualité et des techniques de production; le soutien organisationnel et de gestion à apporter aux industries nationales; etc.

- Elaboration et application d'un contrôle poussé sur les denrées alimentaires, sur le double plan du contrôle de la qualité au niveau des entreprises et du contrôle réglementaire (législation et inspection de protection du consommateur). Etablissement d'un conseil interministériel de coordination des activités de contrôle des denrées alimentaires.

45. Mécanisation et Equipement

Les efforts publics envisagés dans ce domaine visent à accroître la productivité, à améliorer l'efficacité et à ménager les problèmes posés par le coût élevé et la manque de main d'oeuvre agricole.

Comme action préalable, il est urgent de financer le rééquipement et le développement des exploitations en machines, équipement et outils agricoles. Cela permettra de réactiver le réseau de distribution de machines agricoles

et de promouvoir l'achat et l'utilisation coopératifs de machines et équipements (apportant ainsi une solution partielle, au moins à moyen terme, à l'exiguïté et la parcellation des exploitations).

L'action principale de soutien se manifestera par la création de quatre centres pilotes de mécanisation agricole qui seraient chargés de

- . la démonstration de techniques modernes de production mécanisée,
- . la vulgarisation de ces techniques,
- . l'information sur le choix et l'usage rationnel de machines et divers équipements, et
- . la formation d'agriculteurs, vulgarisateurs et de la jeunesse rurale dans l'opération, l'entretien et la gestion du matériel et des machines.

Pour mener à bien cet effort il faut encore au préalable, épauler le Comité de Mécanisation Agricole d'un Bureau de Mécanisation Agricole et former le personnel spécialisé nécessaire. Le Bureau de Mécanisation Agricole aura le rôle d'exécutif et supervisera l'exécution des décisions et programmes du comité.

Une autre action essentielle concerne la mise en oeuvre d'un programme de recherches appliquées (sous l'IRAL) comprenant la recherche et l'expérimentation sur les systèmes mécanisés les plus adaptées aux conditions du pays, le choix optimal de machines et d'équipements, la mécanisation des exploitations intensives dans les zones montagneuses, etc.

Il faut aussi un programme élargi pour la promotion des services de génie rurale, notamment les arrangements organisationnels des exploitations, les améliorations des infrastructures des exploitations, le stockage à la ferme, la construction de bergeries et l'aménagement de points d'eau, etc. Des efforts conjugués de recherche, d'information, de vulgarisation et de financement sont à prévoir.

Un programme de formation au niveau supérieur et des voyages d'études pour traiter des sujets particuliers sont également recommandés.

46. Institutions et Organisations Agricoles

En ce qui concerne les perspectives et les programmes à long terme de rétablissement et de renforcement des institutions et organisations agricoles, il serait dérisoire de formuler des propositions à telle échéance, partant de la situation actuelle.

46.1. Crédit Agricole

L'objectif est de mettre en place et de renforcer les structures du crédit agricole et d'assurer la disponibilité de crédits suffisants, particulièrement au bénéfice des petits agriculteurs.

Dans les dix années à venir les actions comprendraient :

- La mise en place de la BNDA, son implantation sur tout le territoire et l'intensification d'actions diversifiées en profondeur. Cela nécessiterait tout d'abord une nouvelle concertation, particulièrement avec l'UNCC, afin de résoudre les problèmes institutionnels et d'assurer l'établissement d'une banque de type commercial de développement agricole (intégration au système bancaire, représentativité de l'établissement, provision pour l'ouverture de comptes de dépôt à vue et (éventuellement) à terme, précision sur l'orientation à l'aide aux catégories les plus défavorisées, etc.)

- Le renforcement des structures financières et administratives de l'UNCC : augmentation de son capital par des dotations non remboursables de l'état, augmentation de ses fonds de roulement, aide à la structuration financière des coopératives, etc.

- Expansion des programmes de crédit agricole à court et moyen termes. Les besoins en crédit des agriculteurs à travers la BNDA se chiffrent à 210 millions de LL. d'ici trois ans, 350 millions de LL. d'ici cinq ans et pourraient atteindre 800 millions de LL. d'ici 10 ans. Les besoins théoriques actuels de crédit à court terme sont très importants et estimés à 400 millions de LL. Même en l'absence de taux incitatifs (subventionnés), il y aura un glissement des demandes de crédit des banques commerciales vers la BNDA (estimés à 100 millions de LL. d'ici cinq ans, 250 millions de LL. d'ici dix ans). Les domaines d'intervention prioritaires du financement à moyen terme seraient :

- . la mécanisation,
- . les cultures sous abris,
- . l'irrigation et les améliorations foncières (très important à long terme),
- . les cultures fruitières,
- . l'achat de bétail et
- . l'aviculture.

D'ici cinq ans, les besoins en crédit des coopératives sont chiffrés à plus de 100 millions de LL. (dont 60 millions en crédits de campagne et de commercialisation) et certainement au triple d'ici dix ans. La BNDA pourra financer une partie des besoins en crédit des coopératives (p.ex. 40 pourcent), et cela pour des raisons d'équilibre financier de l'UNCC.

- Préparation de la mise en place d'un système d'assurance agricole.
- Préparation de nouvelles interventions, principalement concernant le financement des composantes non-agricoles de programmes de développement rural intégré.

46.2. Coopératives agricoles

Il est estimé que le mouvement coopératif développera rapidement dans les années à venir, le programme de développement dans ce domaine, pourra compter sur des structures qui existent déjà et sont en état de fonctionner. Afin de promouvoir l'action coopérative, les projets suivants sont envisagés :

- Assistance financière et technique à la FNCL et à l'UNCC pour les mettre en condition d'assister efficacement les sociétés coopératives primaires et leurs unions.

- Constitution auprès de l'UNCC d'une unité capable de préparer des projets coopératifs "bancables" pour soumission à des agences financières, et d'une unité de suivi et d'évaluation des projets.

- Promotion de coopératives d'épargne et de crédit.

- Expérimentation et promotion de groupements pré-coopératifs.

- Identification, préparation et exécution d'actions coopératives pilotes, p. ex. coopératives d'exploitation de pâturages et terres en commun, de pisciculture, de fermes rurales, de mécanisation.

46.3. Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles

Recherche agronomique 1/

La reconstruction et le développement de la recherche agronomique est d'une grande importance pour la promotion d'une agriculture moderne. Une recherche agronomique disposant d'un budget équivalent à un pour cent des recettes de l'agriculture, pourra mettre au travail soixante chercheurs bien assistés et bien équipés, répartis sur une dizaine de divisions (en moyenne six chercheurs par division). Les actions envisagées comprendraient :

1/ Recommandations préliminaires (le rapport de mission recherche agronomique n'était pas encore disponible au moment de la rédaction).

- Réhabilitation de la recherche agronomique : action de première priorité comprenant la reconstruction et la réhabilitation des différents sites de recherche, leur rééquipement, le recrutement d'un personnel qualifié, la réorganisation interne, la planification des travaux de recherche.

- Construction et développement (à la Beqaa, Tell Amara, p.ex) d'un campus unique de l'IRA et la Faculté d'Agronomie de l'Université Américaine de Beyrouth, regroupant tous les chercheurs et enseignants.

- Priorités d'intervention au niveau des programmes de recherche :

- . l'arboriculture (principales cultures)
- . les cultures maraîchères
- . l'élevage ovin

ainsi que les problèmes généraux suivants :

- . problèmes phytosanitaires
- . les sols et les techniques culturales, les systèmes de cultures
- . l'économie de l'eau

Il est aussi pleinement justifié d'initier ou de continuer des recherches concernant :

- . les céréales, les légumineuses et le tabac
- . les industries agro-alimentaires (par convention à long terme avec l'Université Américaine de Beyrouth)
- . les problèmes forestiers
- . les problèmes économiques

Comme extension de l'activité de recherche, les programmes de production de semences et vaccins doivent être développés (mais avec un financement extérieur à la recherche).

- Etablissement et renforcement d'un système de relations extérieures bien structuré comprenant les outils et procédures suivants (indispensable pour donner aux chercheurs l'efficacité souhaitable) :

- . Documentation et système d'exploitation très importants
- . Formation des chercheurs, assurée au départ dans les laboratoires libanais, ensuite dans les laboratoires étrangers.
- . Participation de chercheurs libanais aux multiples cours de perfectionnement organisés par des institutions étrangères.
- . Séjour périodique dans les laboratoires étrangers (six mois à un an tous les cinq à sept ans)
- . Evaluation périodique des chercheurs et des laboratoires effectuée par un groupe mixte de spécialistes libanais et d'experts associés étrangers.
- . Et, point important, accueil périodique de chercheurs étrangers confirmés pour des séjours de six à vingt mois dans des laboratoires libanais. Pour chaque secteur, une convention pourrait être passée avec une institution étrangère similaire qui accepterait ce jumelage durable, pour assurer un suivi à sa collaboration.
- . Renforcement des liens avec, d'une part, l'Université Américaine de Beyrouth (Faculté d'Agronomie) et, d'autre part, les organisations internationales, spécialement la FAO.

Vulgarisation

L'objectif est d'assurer un soutien scientifique et technique aux agriculteurs et d'informer et de stimuler les agriculteurs en vue de l'adoption de nouvelles techniques. Les principales actions envisagées comprennent :

- Au moins à moyen terme, à travers une convention, soutien élargi de l'administration agricole et des coopératives à l'expansion des activités de vulgarisation (et de crédit) des organisations non-gouvernementales ayant faites leur preuves.

- Planification et mise en oeuvre graduelle des services gouvernementaux de vulgarisation agricole (en coordination avec l'action ci-avant) sur les bases nouvelles décrites plus haut; à long terme, développement et amélioration des services jusqu'à ce qu'une proportion optimale du nombre d'exploitations par vulgarisateur soit atteinte.

- Etablissement d'un centre permanent d'information et d'exposition agricoles.

- Création d'un service de gestion au bénéfice des exploitants pour conseils de gestion et de comptabilité analytique au niveau des exploitations.

Formation et enseignement

La force future de l'agriculture libanaise résidera en la qualité de ses hommes, agriculteurs et responsables du secteur agricole. Dans le domaine de la formation et de l'enseignement les interventions comprendront :

- Etablissement de quatre centres de formation d'agriculteurs (un par région).

- Réhabilitation immédiate et, dans une phase ultérieure, développement de l'école secondaire de Fanar dans un nouveau site; développement d'un programme de recyclage et de culture continue pour techniciens agricoles.

- Planification et développement de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'Université Libanaise.

47.. Développement Forestier

L'objectif recommandé d'une vraie politique forestière est la restauration et l'extension des forêts visant à obtenir à très long terme (40 ans) un taux de boisement de 20 percent, soit 200.000 ha de forêts. A condition d'utiliser rationnellement les terres disponibles, cela ne créerait pas de conflits avec les autres utilisateurs du sol. En plus du reboisement de 20.000 ha de vides dans les forêts existantes, il faudra boiser environ 120.000 ha de terres dégradées, abandonnées et incultes, surtout en montagne. Cet objectif assurera des bénéfices optimum en permanence au pays (à terme, la production de bois atteindra 500.000 m³; mais cela, en tout cas, restera très inférieur aux besoins du pays estimés à environ 1.6 millions m³ déjà, en l'an 2.000).

La surface boisée souhaitée - ordres de grandeur - serait de :

- . 50.000 ha dans la Beqaa (dont 30.000 ha à boiser hors forêt),
- . 50.000 ha au Liban Nord (dont 30.000 ha à boiser hors forêt),
- . 70.000 ha au Mont Liban (dont 50.000 ha à boiser hors forêt) et de
- . 30.000 ha au Liban Sud (dont 20.000 ha à boiser hors forêt).

La mise en exécution d'un programme général de reboisement, comme établi dans le tableau ci-dessous, aura pour condition essentielle préalable un service forestier en état de fonctionner normalement, et de ce fait, la simplification et la rationalisation des procédures administratives.

Le principe directeur du programme - de très haute priorité - serait un démarrage modeste et progressif des travaux, qui permettraient d'atteindre en l'an 2000 la restauration de toutes les forêts existantes (50.000 à 70.000 ha), le reboisement d'environ 20.000 ha de vides et le reboisement de 25.000 ha hors forêt (voir tableau 25).

Tableau 25. Esquisse d'un programme général de reboisement, 1980 - 2000

(Hectares, millions)

Année	Reboisement en forêt	Boisements nouveaux hors forêt	Surface totale à reboiser		Plants forestiers à produire		
			Par année	Total périodique	Total	Par an	
1	100	300	400	400	}	6	1,2
2	200	300	500	500			
3	300	400	700	700			
4	600	400	1000	1000			
5	300	600	1400	1400			
6-10	(5x1000)5000	(5x1000)5000	2000	10000		15	3,0
11-15	(5x1200)6000	(5x1400)7000	2600	13000	}	46	4,6
16-20	(5x1400)7000	(5x2200)11000	3600	18000			
1-20	20000	25000	2250	45000		67	3,35

Source : Rapport de mission : "Politique Forestière" (LEB 79/013/GTFP/1), préparé par M. De Coulon, Beyrouth, Mars 1980.

Les investissements requis seront considérables. Actuellement (1980) le reboisement d'un hectare revient à 3500 LL, comprenant le prix de la préparation du terrain, la fourniture des plants, la plantation et son entretien durant au moins 2 ans. Au total, les investissements de cette première étape du programme de reboisement coûteraient 230 millions de LL. dont

- . Reboisement de 45.000 ha (160 millions de LL).
- . Entretien des forêts existantes (10 millions de LL).
- . Construction de chemins d'accès (5 m/ha, soit env.200 Km), (40 millions de LL).
- . Création et équipement de 4 grandes pépinières (total 40 ha), y compris l'achat d'une partie des terrains (10 millions de LL).
- . Divers et imprévu (10 millions de LL.)

48. Développement des Pêches

L'objectif est de rationaliser les pêches, c'est à dire d'aménager ou d'ajuster les pêches à leur niveau optimal par des moyens compatibles avec la mentalité ou le mode de vie des gens intéressés (administrateurs, marins-pêcheurs, maréyeurs, etc.). Cela permettrait à terme d'améliorer sensiblement la qualité des pêches et d'augmenter le volume des pêches de 50 pourcent (donc, jusqu'à 9.000 - 10.000 t/an). Il convient de noter que la Méditerranée Orientale est une zone généralement pauvre ne permettant qu'une pêche annuelle de 100.000 tonnes ou 0,6t/Km² de plateau continental.

Les eaux marines libanaises constituent une propriété collective, mais actuellement leur gestion est fondée sur l'initiative individuelle de chaque pêcheur artisan. Or, l'exploitation d'une source collective nécessite également une gestion collective, basée sur la connaissance de la limite de production des ressources, la manière de partager équitablement cette production entre les participants à la pêche en définissant les modalités de participation de chaque armement, et la recherche du coût le plus bas de cette production.

Les perspectives de développement des pêches requièrent une compréhension du comportement d'un stock sous l'effet de l'exploitation et des mesures pratiques permettant de modifier artificiellement l'équilibre du stock et de la faire évaluer dans le sens souhaité. A cet effet, il faudrait agir sur la taille ou l'âge de première capture (fixation de taille minimale, modification de la sélectivité des engins, interdiction de la pêche dans des aires ou des saisons ou les jeunes sont largement prépondérants) et sur la mortalité due à la pêche (choix d'un taux d'exploitation optimal par contrôle sévère du nombre de licences d'armement, en tenant compte de la capacité de capture des engins employés).

Au niveau des actions à mener à moyen terme, il s'agit tout d'abord d'évaluer le niveau actuel des pêches par rapport au stocks disponibles. Cette action nécessite :

- (i) une aide technique et scientifique au niveau de
 - la prospection au large des côtes libanaises (bateau de recherche), et de
 - l'établissement de statistiques de pêche.
- (ii) un nombre d'actions législatives et administratives, concernant :
 - la réorganisation de l'administration des pêches (nombre de bateaux, contrôle des licences de navigation et de pêche, surveillance et contrôle de la pêche)
 - la modification de certains articles de la réglementation de la pêche maritime (permis de pêche, filets flottants, senne de plage, taille minimales de poissons débarqués).

Bien que ne nécessitant que de faibles investissements (formation/recyclage de quelques cadres et techniciens; la prospection), le programme prévoit un important accroissement des effectifs spécialisés qui se repercutera de façon substantielle sur le budget de fonctionnement.

A plus long terme, il est à prévoir :

- l'achat de seize bateaux senneurs équipés (12 à 13 m) et de seize sennes tournantes et coulissantes.
- la construction de sept halles de vente.

La participation de l'Etat à ces investissements serait moins de 10 millions de LL (hors terrain des halles).